

Manuel d'utilisation



Le service d'envoi de lettre recommandée 100% numérique.

Une innovation de SFR Business Team

www.evelopbysfr.fr



Sommaire



Présentation

e-velop by SFR, le service d'envoi de lettre recommandée 100% numérique

L'e-velop est une Lettre Recommandée totalement Numérique. Elle remplace vos lettres recommandées traditionnellement papier par un envoi numérique. Totalement légal (décret du 02 février 2011), sécurisé et accessible à tout moment via le web, ce nouveau service du cloud SFR Business Team, est :

- Rapide, envoi et réception immédiate, sans délai
- Economique, aucun affranchissement ni coût d'impression papier
- Accessible à tout moment depuis une connexion web et sans contrainte de déplacement, pour l'expéditeur et le destinataire

Le service e-velop by SFR est disponible à tout moment, sans installation et de n'importe quelle connexion internet grâce au site sécurisé e-velop by SFR, www.evelopbysfr.fr

Découvrez dès maintenant l'utilisation simple et rapide du service e-velop à travers ce manuel. Il vous accompagnera pas à pas.



1. Accéder au site e-velop by SFR

1.1. Se connecter au service e-velop

Lorsque votre entreprise souscrit au service e-velop by SFR, le gestionnaire du service vous créé un compte et vous notifie de cette adhésion soit :

- par un **email automatique** contenant un lien d'accès pour finaliser la création de votre compte
- par le **mode de communication interne** de son choix

Pour vous connectez, munissez-vous de vos **identifiants** et connectez-vous au site **www.evelopbysfr.fr**

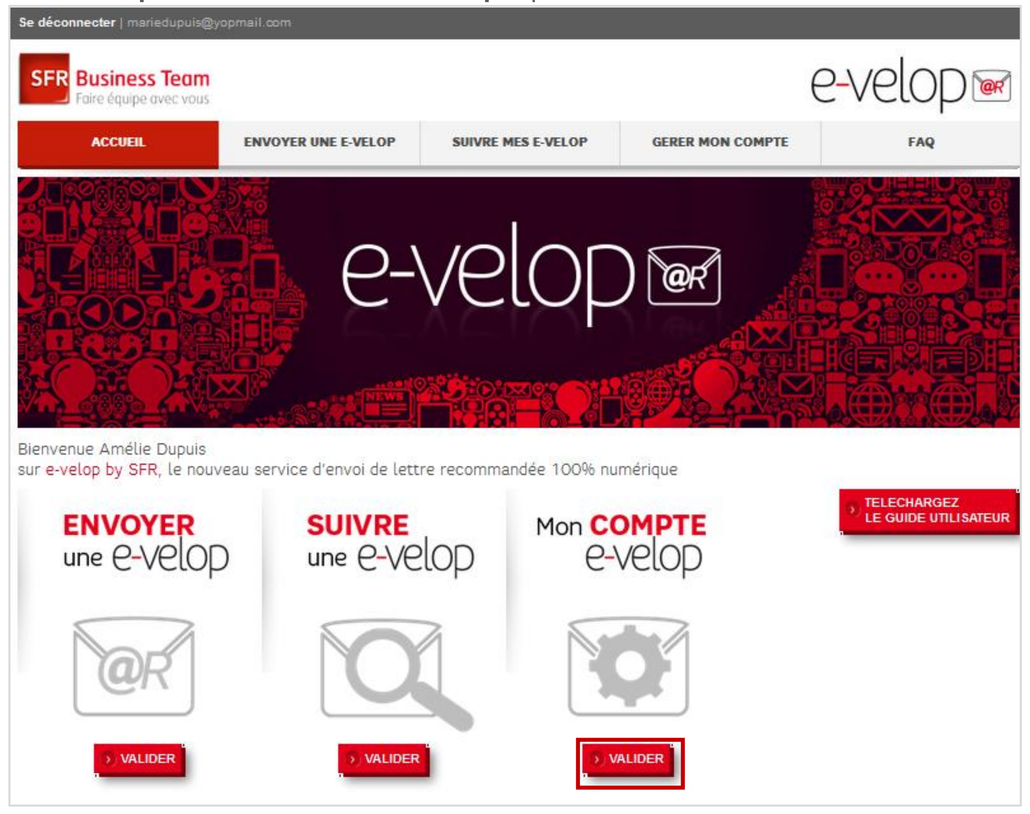
SFR Business Team
Faire équipe avec vous
e-velop
ACCUEIL | SE CONNECTER | DECOUVRIR E-VELOP | LIRE UNE E-VELOP | FAQ
e-velop
e-velop by SFR, le nouveau service d'envoi de lettre recommandée 100% numérique
Légal
Appuyé par la loi de 2005 et le décret d'application de février 2011
Rapide
Un recommandé envoyé en 45 secondes
Intégré
Adapté et relié à votre système d'informations
Sécurisé
Un espace dédié sécurisé hébergé par un opérateur de télécom certifié
Economique
Un gain immédiat sur les dépenses de courrier
Découvrir la vidéo e-velop
DÉCOUVREZ LE CLOUD* MAÎTRISÉ PAR SFR BUSINESS TEAM
sfrbusinessteam.fr
Veuillez vous identifier pour accéder à votre compte
sarahmartin@yopmail.com
••••••••••
Identifiant ou mot de passe oublié ?
Connexion

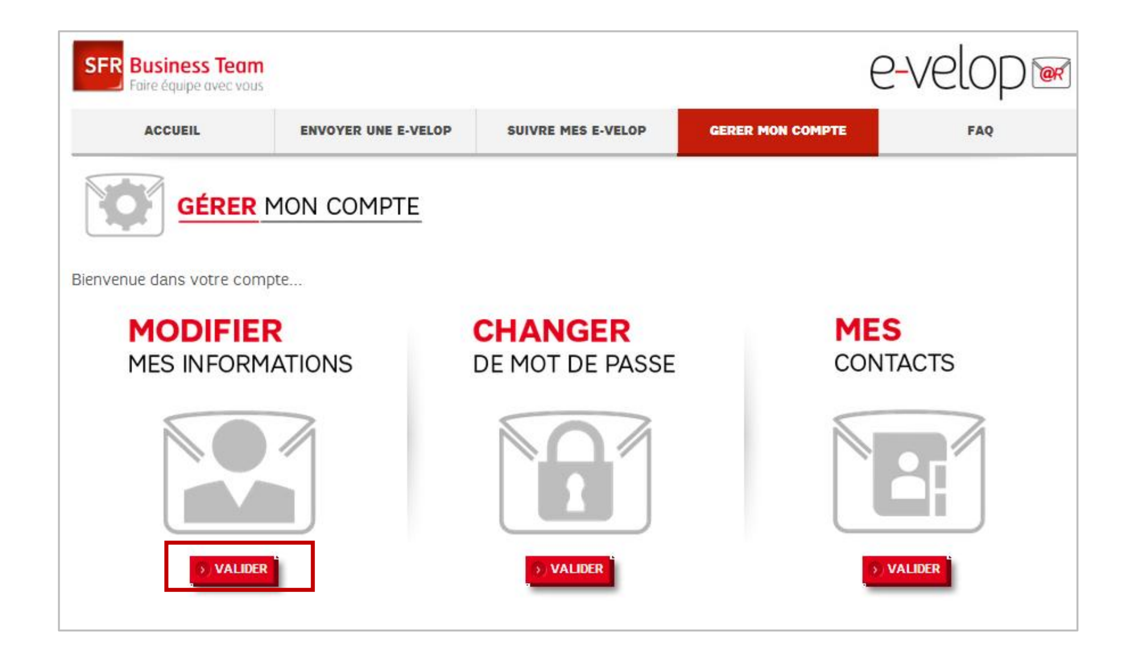


1.2. Accéder à son compte individuel et à ses groupes

1.2.1. Gérer et modifier son compte individuel

Une fois connecté, vous accédez au service et vous pouvez alors « **Envoyer une e-velop »**, « **Suivre une e-velop** » ou **Accéder à votre compte** pour modifier vos informations ou votre mot de passe.







- Si vous choisissez de **modifier vos informations**, vous pouvez compléter ou modifier vos coordonnées à l'exception de votre adresse email (utilisée pour l'ouverture de votre accès au service e-velop by SFR). Cliquez sur « **Enregistrer les modifications** ».



- Si vous choisissez de **modifier votre mot de passe**, tapez votre ancien mot de passe puis le nouveau et cliquez sur « **Valider** ».





1.2.2. Gérer et modifier les groupes et les utilisateurs

a. Les différents rôles et les droits associés

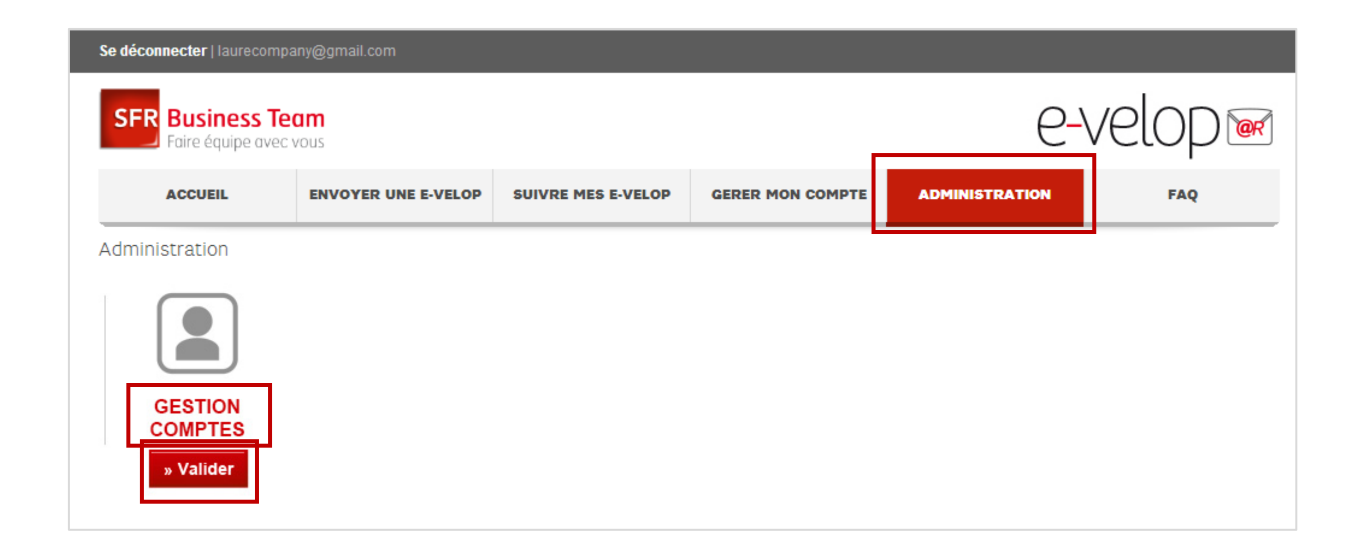
Selon votre rôle, vous avez différents droits qui vous permettent d'effectuer des actions spécifiques.

- **Si vous êtes gestionnaire** : vous êtes administrateur de votre entreprise. Vous avez les droits d'un utilisateur et la possibilité, en plus, de gérer les comptes, les groupes et les utilisateurs.

  La gestion des comptes consiste à créer, modifier, suspendre des groupes et des utilisateurs du service e-velop.
- **Si vous êtes chef de groupe** : vous avez accès à vos e-velop, aux e-velop des membres de vos groupes et aux e-velop des membres des groupes hiérarchiquement inférieurs (selon la hiérarchie définie par le gestionnaire).
- **Si vous êtes utilisateur** : vous pouvez uniquement envoyer et consulter vos e-velop.

b. Le rôle de gestionnaire : gestion des groupes et des utilisateurs

Cliquez sur l'onglet « **Administration** », puis sur « **Gestion des comptes** »





Vous arrivez ensuite sur la page **« Administration »** qui vous permet :

- D'accéder à la liste des groupes
- De visualiser la liste des comptes
- D'ajouter un groupe
- D'ajouter un compte
- D'inviter plusieurs utilisateurs à se connecter au service

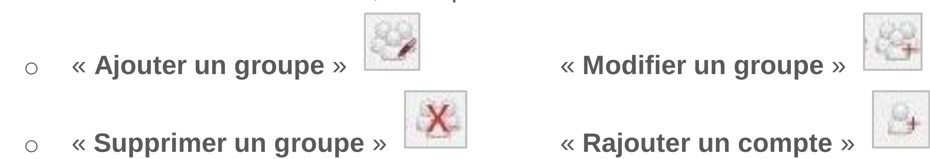


c. <u>La « liste des groupes »</u>

Vous pouvez **créer plusieurs groupes** et y rattacher plusieurs comptes, un par service par exemple, afin d'organiser au mieux, les envois d'e-velop.



- A l'aide des icônes située à droite, vous pouvez mener les actions suivantes :

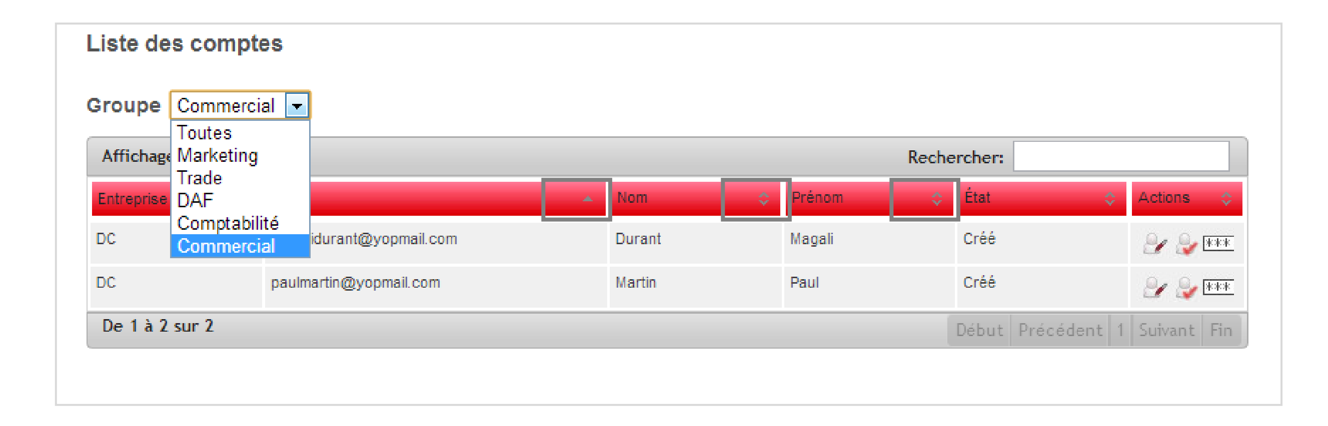




d. **La « liste des comptes »**

Vous permet **d'accéder à tous les comptes créés.** Le menu déroulant vous permet de les filtrer par groupe.

- Vous retrouvez **pour chaque compte** : **l'entreprise, l'adresse email, les nom** et **prénom**, **l'état** (créé, en attente, désactivé) et les **actions** pouvant être effectuées.
- Ces **données peuvent être filtrées** à l'aide des flèches situées en haut à droite de chaque item.



- A l'aide des icônes situées à droite, vous pouvez mener les actions suivantes :
  - **« Editer un compte »** pour le modifier
  - « **Désactiver un compte** » (les comptes désactivés, peuvent-être réactivés à tout moment).
  - « **Réinitialiser le mot de passe** » d'un compte

e. **« Ajouter un groupe »**

Cet item vous permet de **créer un nouveau groupe** et éventuellement, de le **rattacher à un « Groupe parent »** (groupe supérieur). Vous pourrez ensuite **rattacher des comptes à ce groupe**.

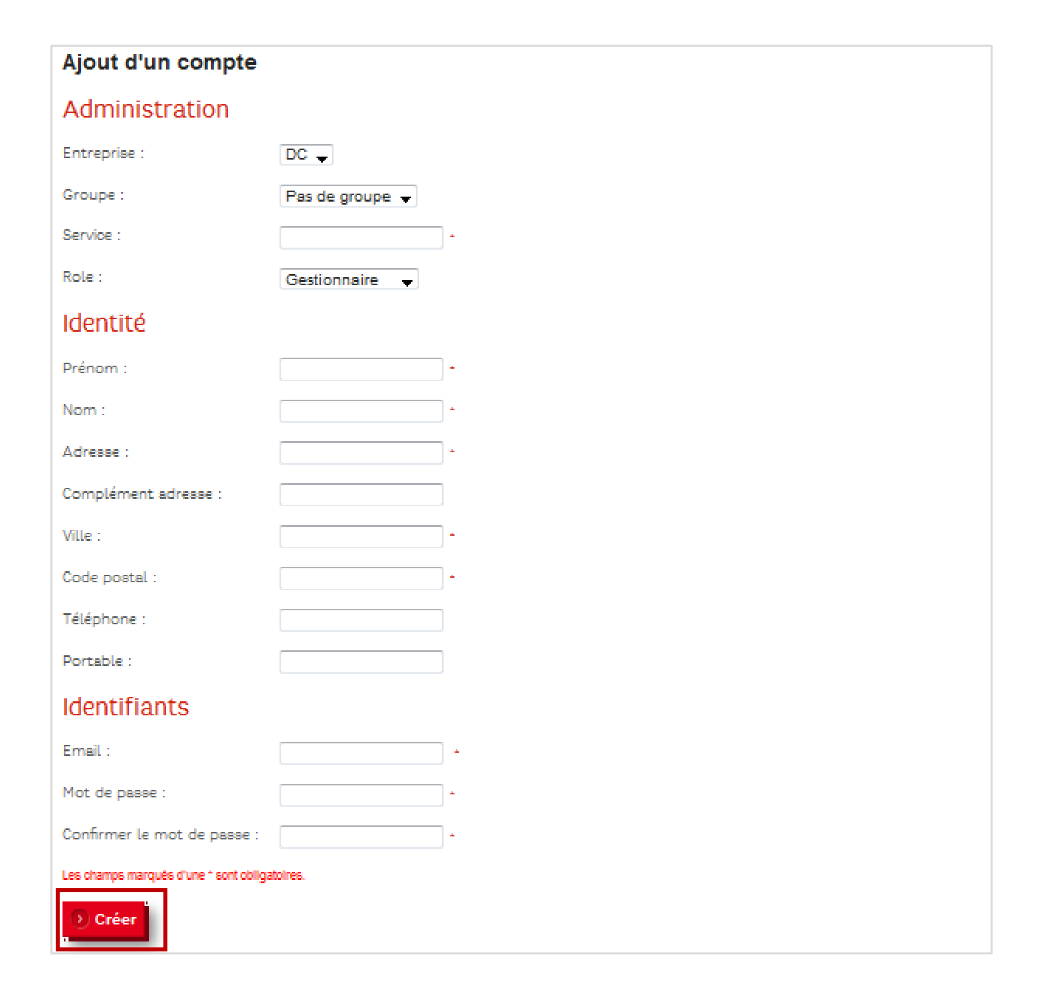




f. « Ajouter un compte »

Cette fonction vous permet de **créer un à un les comptes des expéditeurs d'e-velop** et de leur **attribuer un rôle**. (cf. Les différents rôles et les droits associés). Une fois le compte créé, l'utilisateur aura immédiatement accès au service e-velop. Pensez à lui transmettre les informations nécessaires à sa connexion.

- **Remplissez les informations nécessaires** à la création de compte (les champs marqués d'un * sont obligatoires).



- Cliquez sur « **Créer** » pour **finaliser la création du compte**. Un message vous confirme la création du compte.

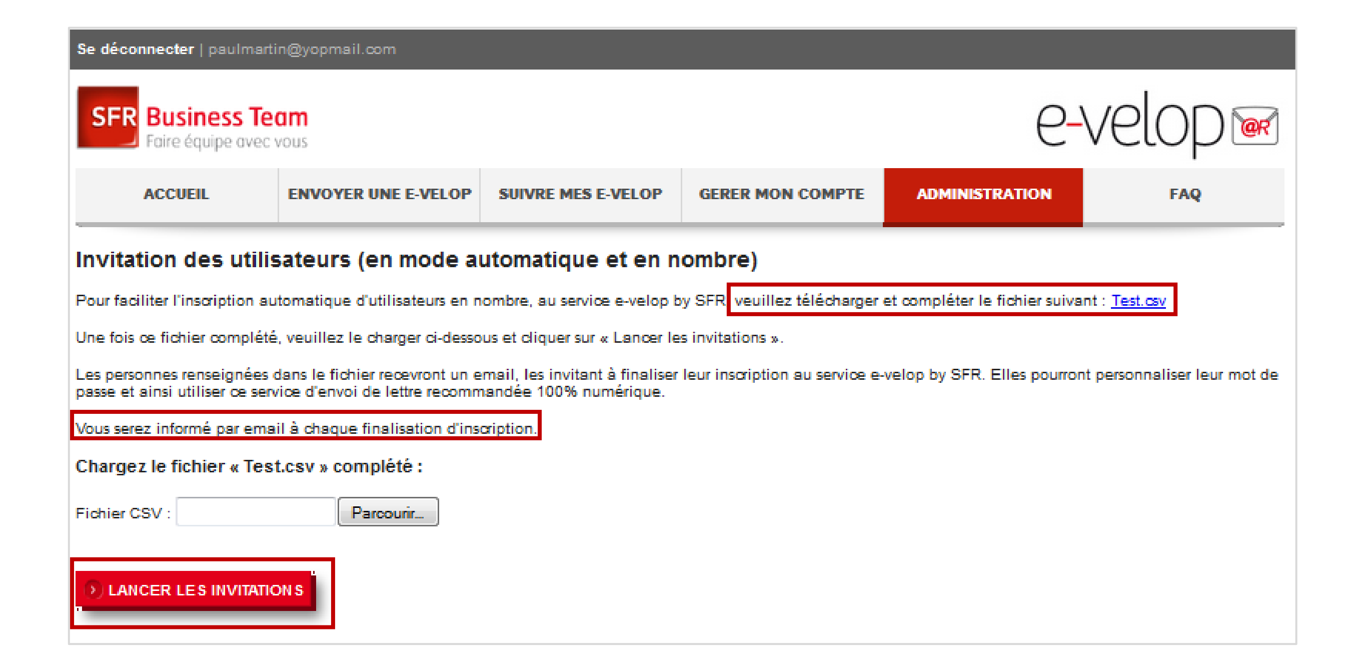




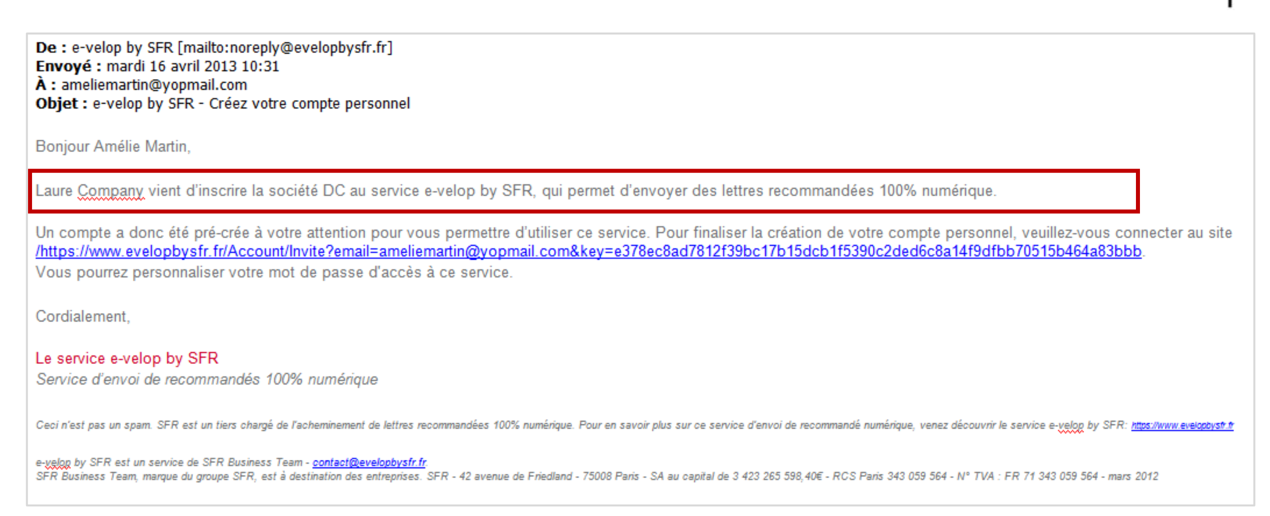
g. Inviter

Si vous souhaitez **pré-créer plusieurs comptes en une seule fois**, utilisez la fonction « **Inviter** ».

- **Téléchargez le tableau excel** disponible en ligne, **complétez le** avec les informations demandées (email, nom et prénom, entreprise, coordonnées, rôle…), **chargez le sur le site e-velop** et « **Lancer les invitations** ».



- La **création se fera automatiquement** et un **email sera envoyé à chaque utilisateur** pour les avertir de la disponibilité du service.



De : e-velop by SFR [mailto:noreply@evelopbysfr.fr]
Envoyé : mardi 16 avril 2013 10:31
À : ameliemartin@yopmail.com
Objet : e-velop by SFR - Créez votre compte personnel

Bonjour Amélie Martin,

Laure Company vient d'inscrire la société DC au service e-velop by SFR, qui permet d'envoyer des lettres recommandées 100% numérique.

Un compte a donc été pré-crée à votre attention pour vous permettre d'utiliser ce service. Pour finaliser la création de votre compte personnel, veuillez-vous connecter au site /https://www.evelopbysfr.fr/Account/Invite?email=ameliemartin@yopmail.com&key=e378ec8ad7812f39bc17b15dcb1f5390c2ded6c8a14f9dfbb70515b464a83bbb.
Vous pourrez personnaliser votre mot de passe d'accès à ce service.

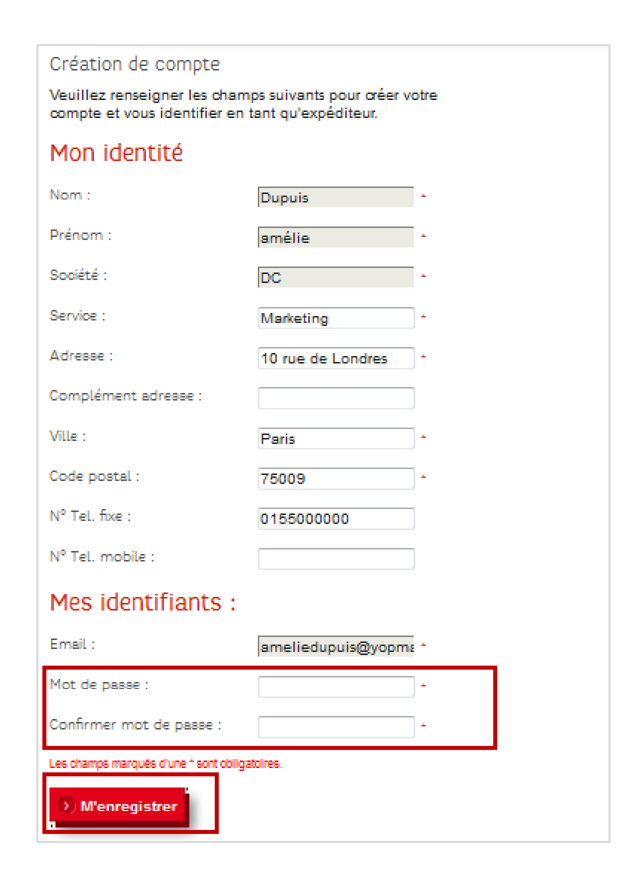
Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandé numérique, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

- L'utilisateur n'aura plus qu'à **cliquer sur le lien** contenu dans l'email pour **finaliser la création de son compte et personnaliser son mot de passe**. Les champs nom, prénom, entreprise et email ne sont pas modifiables.



Création de compte

Veuillez renseigner les champs suivants pour créer votre compte et vous identifier en tant qu'expéditeur.

Mon identité

Nom :	Dupuis *
Prénom :	amélie *
Société :	DC *
Service :	Marketing *
Adresse :	10 rue de Londres *
Complément adresse :	
Ville :	Paris *
Code postal :	75009 *
N° Tel. fixe :	0155000000
N° Tel. mobile :	

Mes identifiants :

Email :	ameliedupuis@yopma *
Mot de passe :	*
Confirmer mot de passe :	*

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

M'enregistrer



- **En tant que gestionnaire, vous êtes notifié** parallèlement **de l'activation du compte** que vous avez créé.



De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 16 avril 2013 10:37
Objet : e-velop by SFR - Activation du compte d'Amélie Martin
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Dans le cadre de l'utilisation du service e-velop by SFR, nous vous informons qu'Amélie Martin ameliemartin@yopmail.com a activé son compte le 16/04/2013 à 10:37.

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandé numérique, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012



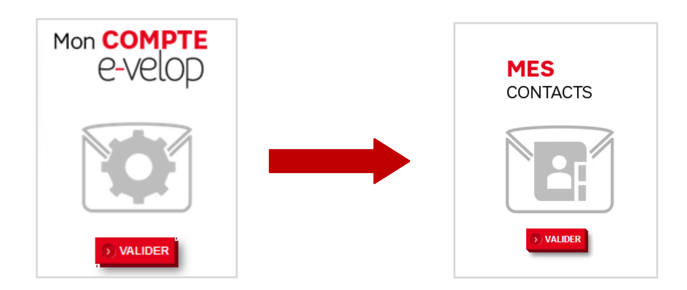
2. Gérer votre boite e-velop au quotidien

2.1. Gestion des contacts

Créer vos contacts vous permet d'envoyer rapidement des e-velop.

2.1.1. Accéder à la liste de ses contacts

Rendez-vous dans la rubrique « **Mon compte** » puis « **Mes contacts** ».



Vous arrivez sur la page de « **Gestion des contacts** » qui vous permet d'accéder à la « **liste des contacts** ».



- Vous pourrez alors effectuer les actions suivantes :
    - **modifier ou supprimer un contact** en utilisant les icônes situées à gauche
    - **afficher la liste de vos contacts** par 10, 25, 50 ou 100
    - **les trier** par nom, prénom ou adresse email, à l'aide des flèches situées en haut à droite de chaque item
    - **effectuer une recherche** grâce au moteur de recherche situé en haut à droite



2.1.2. Ajouter un contact particulier ou professionnel

Vos **contacts** sont divisés en deux parties, les **particuliers** et les **professionnels**, car la procédure avant envoi est différente.

a. **Créer un contact particulier**

- Cliquez sur **« Ajouter un contact », « Particulier »**



- Avant tout envoi, assurez-vous d'avoir recueilli le **consentement de votre destinataire** et cochez la case « **Accord préalable** ».

  Pour **envoyer un recommandé 100% numérique à un particulier**, vous devez avoir **obtenu au préalable son accord d'échanger par recommandé numérique**. Si vous ne confirmez pas avoir obtenu cet accord préalable, votre lettre recommandée numérique ne pourra pas être envoyée.
- **Remplissez les champs obligatoires** (le n° de mobile permettra de notifier le destinataire SMS) et validez votre fiche en cliquant sur « **Enregistrer** ».
- Un clic sur « **Nouveau** », générera une **nouvelle fiche** vierge.



b. Créer un contact professionnel

- Cliquez sur **« Ajouter un contact », « Professionnel »**



- **Cliquez** sur « **Professionnel** », **remplissez les champs obligatoires**, et validez votre fiche en cliquant sur « **Enregistrer** ».
- Selon les règles définies en amont dans l'administration du compte entreprise les champs téléphone fixe et téléphone mobile peuvent aussi être obligatoires. En effet ces numéros peuvent servir à envoyer au destinataire son code confidentiel (par appel vocal ou SMS).
- Un clic sur « **Nouveau** », générera une **nouvelle fiche vierge**.

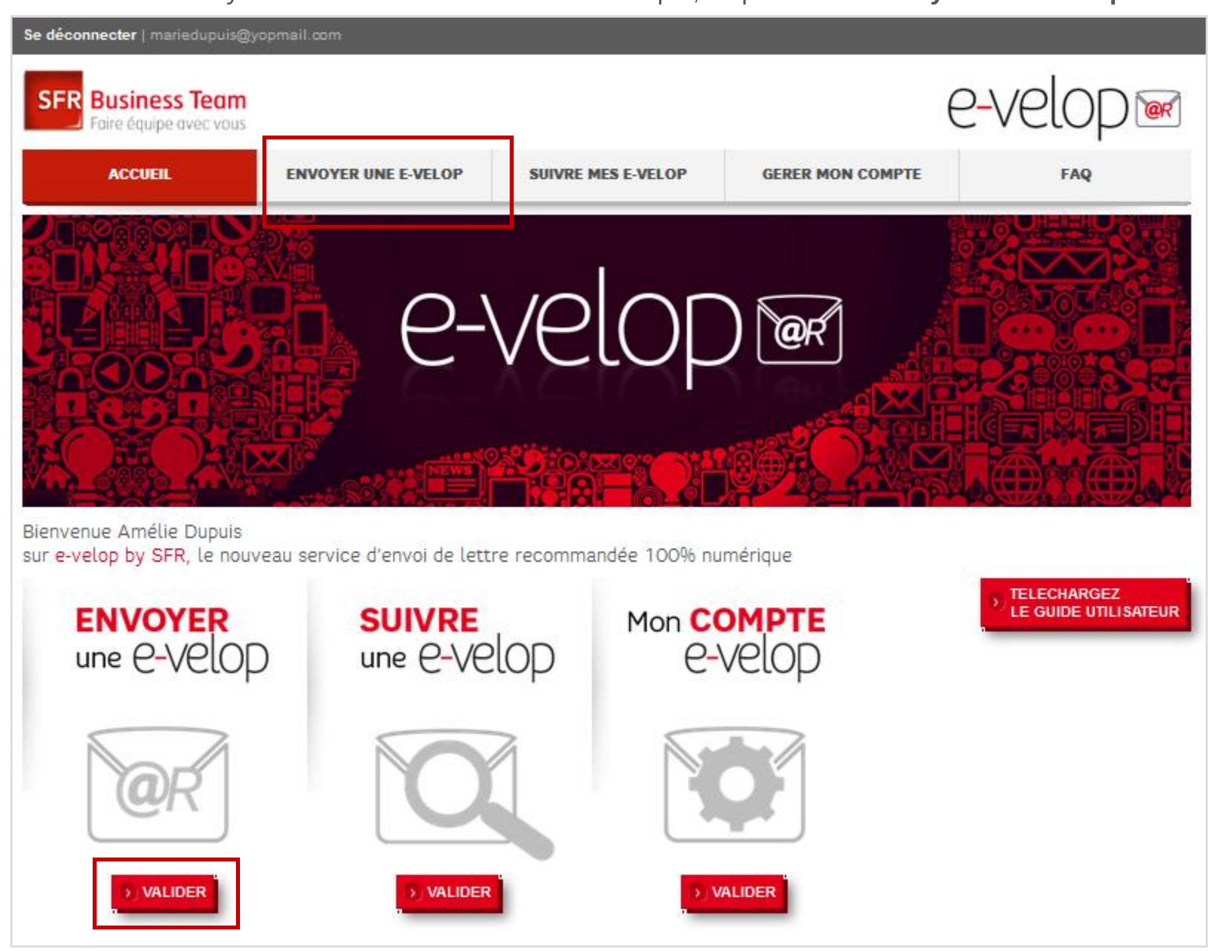


2.2. Envoyer une e-velop

Vos contacts sont créés, vous pouvez maintenant envoyer des e-velop.

2.2.1. Créer et envoyer une e-velop

- Pour envoyer une lettre recommandée numérique, cliquez sur « **Envoyer une e-velop** ».



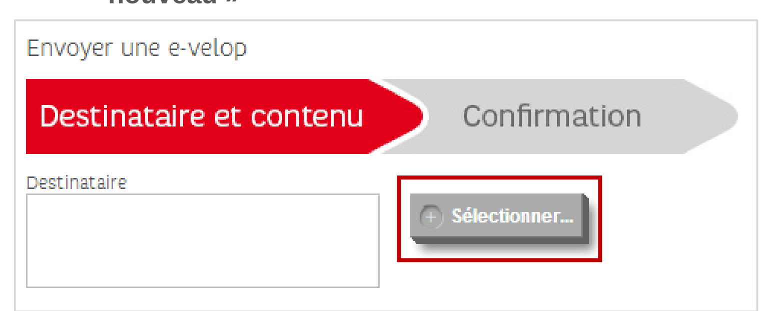
- Vous arrivez sur la page vous permettant de **rédiger votre e-velop**, elle est composée de sept grandes parties à renseigner (seules l'ajout d'une référence interne et l'insertion de pièces-jointes sont optionnelles).





- **Le destinataire**
  A sélectionner à partir de vos fiches contacts
- **La notification par SMS**
  Permet de notifier, par SMS, le destinataire de l'envoi d'une e-velop et de lui envoyer son code
- **Le sujet**
- **La référence interne**
  Permet d'ajouter une référence propre à l'entreprise qui ne sera pas visible par le destinataire.
- **Les pièces-jointes**
  (Jusqu'à 20 Mo par envoi)
- **Le message**
  Différents outils sont à votre disposition pour mettre en forme votre texte.
- **Le choix de la durée d'archivage**
  De l'e-velop et de toutes les pièces associées.

- Cliquez sur « **Sélectionner** » pour accéder à votre « **Liste des contacts »** ou en « **Ajouter un nouveau »**

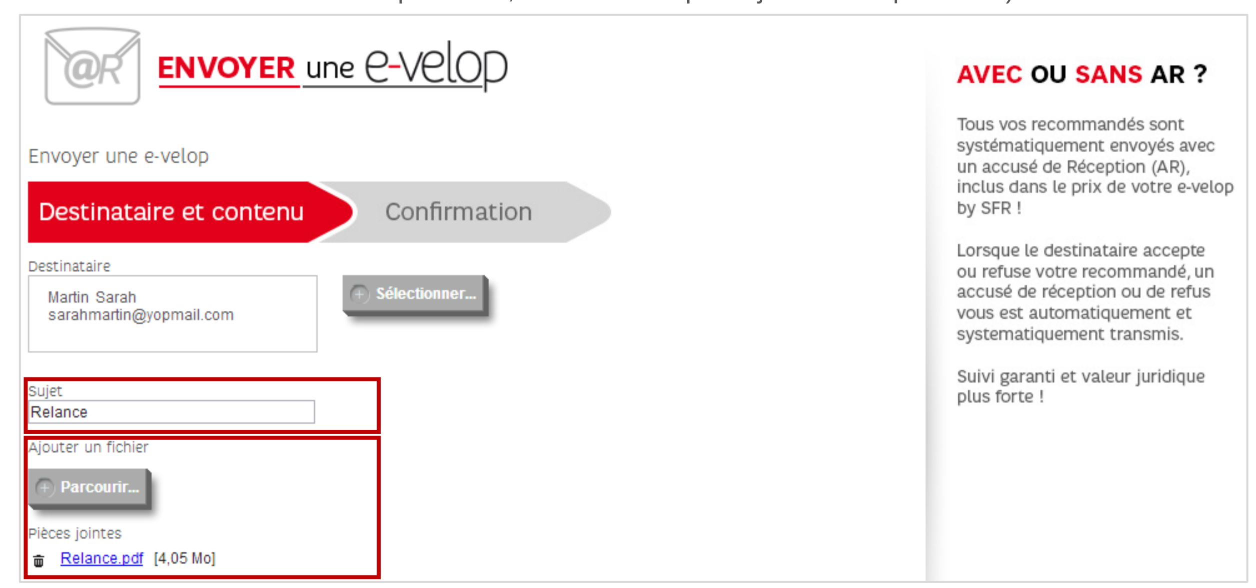


- Une nouvelle fenêtre s'ouvre sur vos **contacts**. Cliquez sur la **flèche rouge** pour **valider votre choix** ou sur le **crayon rouge** pour **modifier** la fiche. Vous pouvez aussi rajouter un contact si celui-ci n'est pas dans votre carnet d'adresses.

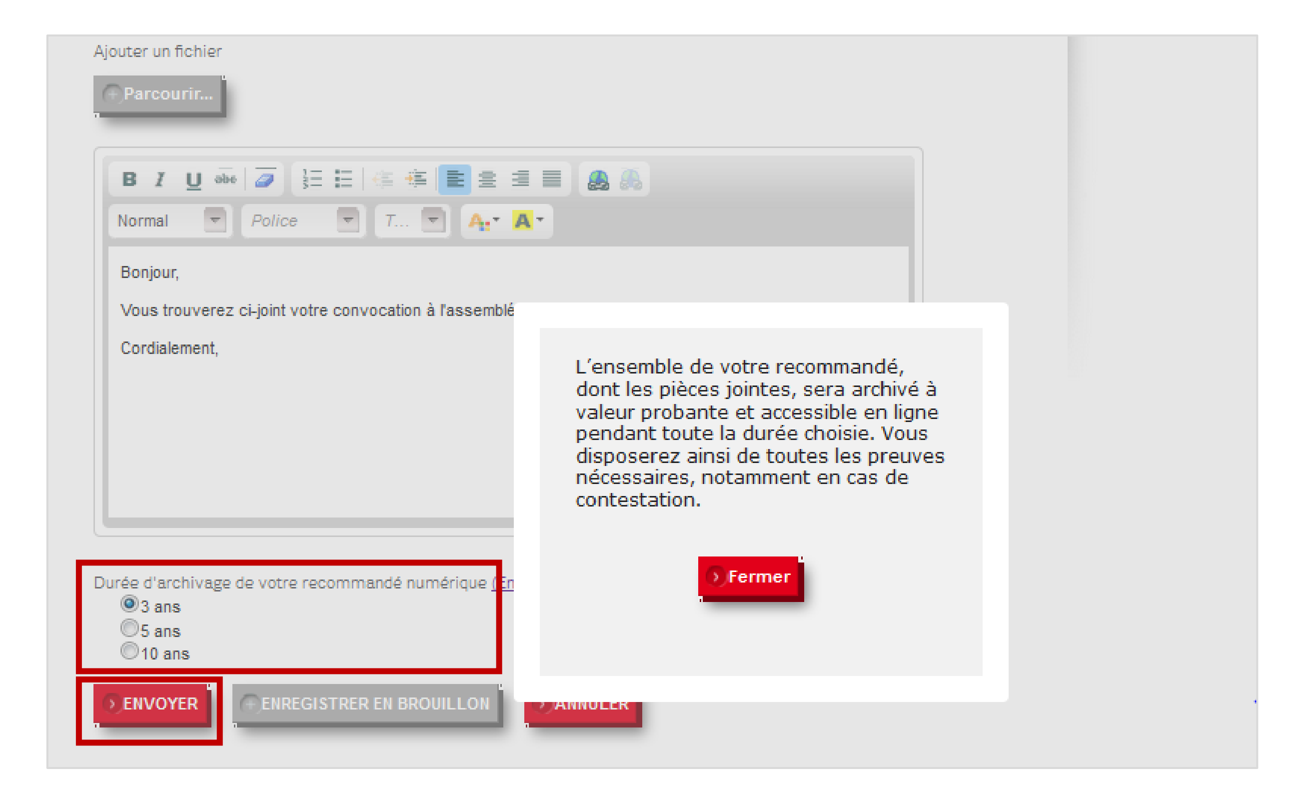




- Une fois votre destinataire ajouté à votre e-velop, **renseignez le sujet** (votre lettre recommandée numérique ne peut pas être envoyée sans sujet).
- Vous pouvez également ajouter une **référence interne** (autre que celle de l'e-velop par défaut). Cette référence ne sera pas visible par le destinataire.
- Ajoutez vos **pièces-jointes** éventuelles à l'aide du bouton « **Choisissez un fichier** » (le poids maximum est de 20 Mo par envoi, le nombre de pièce-jointe n'est pas limité).

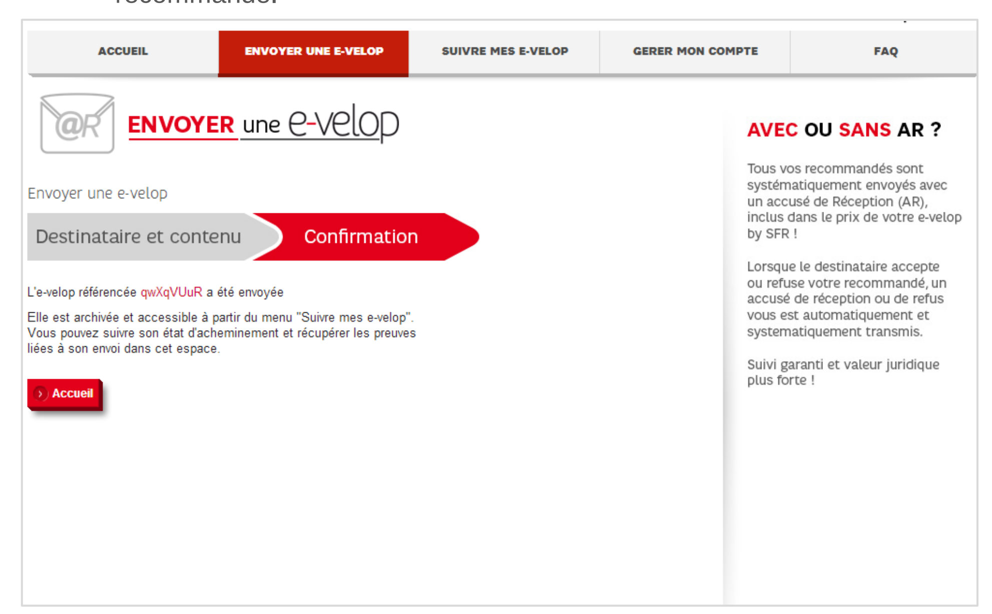


- **Rédigez votre texte** et **choisissez la durée d'archivage** : 3, 5 ou 10 ans (Attention : la visibilité de toute ou partie de ces durées est fonction des choix déterminé au amont dans l'administration du compte de l'entreprise, vous n'aurez peut-être pas accès aux 3 choix).

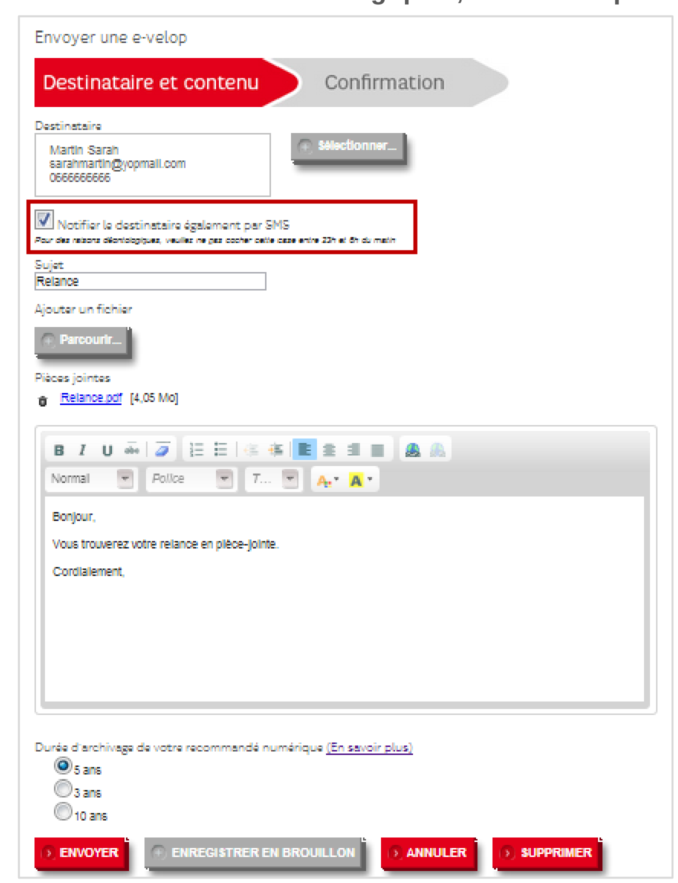




- Votre **e-velop** est **prête à être envoyée.** Cliquez sur « **Envoyer** », un message de confirmation apparait instantanément et vous confirme l'expédition de votre e-velop ainsi que son numéro de recommandé.



Si vous souhaitez **notifier un particulier par SMS**, veillez à **respecter la recommandation suivante** : « **Pour des raisons déontologiques, veuillez ne pas cocher cette case entre 22h et 6h du matin.** »





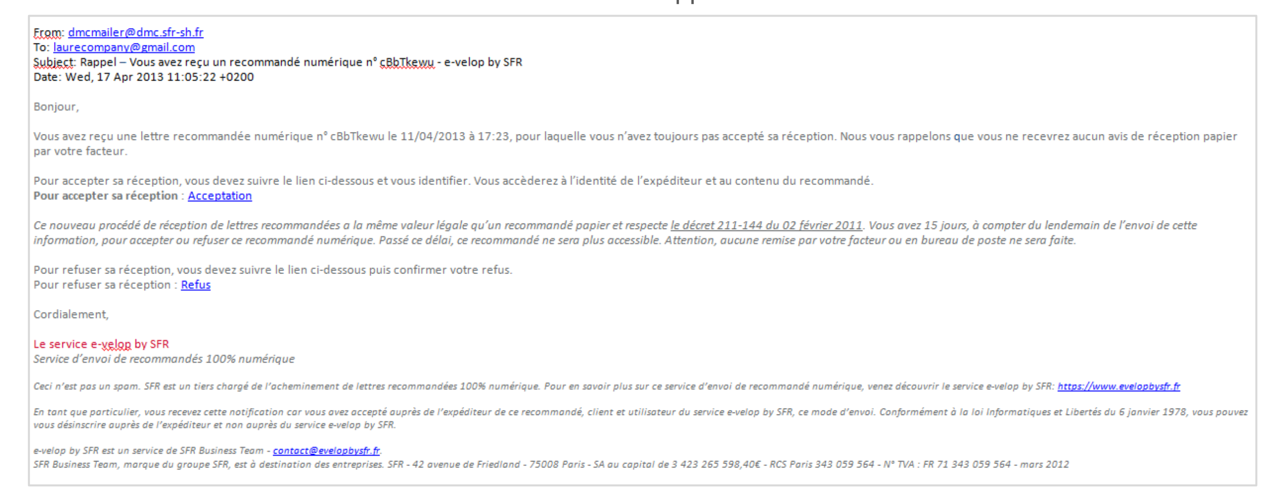
2.2.2. Les relances automatiques après envois

Lorsque vous envoyez une e-velop, le **destinataire dispose de 15 jours** à partir du lendemain de la date d'envoi **pour l'accepter** ou **la refuser**.

S'il n'effectue aucune action, des **relances automatiques** sont paramétrées.

Ces relances sont effectuées par email à **deux reprises**.

Le destinataire recevra donc l'email de relance et de rappel suivant :



From: dmcmailer@dmc.sfr-sh.fr
To: laurecompany@gmail.com
Subject: Rappel – Vous avez reçu un recommandé numérique n° cBbTkewu - e-velop by SFR
Date: Wed, 17 Apr 2013 11:05:22 +0200

Bonjour,

Vous avez reçu une lettre recommandée numérique n° cBbTkewu le 11/04/2013 à 17:23, pour laquelle vous n'avez toujours pas accepté sa réception. Nous vous rappelons que vous ne recevrez aucun avis de réception papier par votre facteur.

Pour accepter sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous et vous identifier. Vous accèderez à l'identité de l'expéditeur et au contenu du recommandé.
Pour accepter sa réception : Acceptation

Ce nouveau procédé de réception de lettres recommandées a la même valeur légale qu'un recommandé papier et respecte le décret 211-144 du 02 février 2011. Vous avez 15 jours, à compter du lendemain de l'envoi de cette information, pour accepter ou refuser ce recommandé numérique. Passé ce délai, ce recommandé ne sera plus accessible. Attention, aucune remise par votre facteur ou en bureau de poste ne sera faite.

Pour refuser sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous puis confirmer votre refus.
Pour refuser sa réception : Refus

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandé numérique, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

En tant que particulier, vous recevez cette notification car vous avez accepté auprès de l'expéditeur de ce recommandé, client et utilisateur du service e-velop by SFR, ce mode d'envoi. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez vous désinscrire auprès de l'expéditeur et non auprès du service e-velop by SFR.

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr.
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012



2.2.3. Enregistrer et consulter une e-velop en brouillon

Si vous ne souhaitez pas procéder à un envoi immédiat, **vous pouvez enregistrer une ou plusieurs e-velop en brouillon.**

a. <u>Enregistrer une e-velop en brouillon</u>

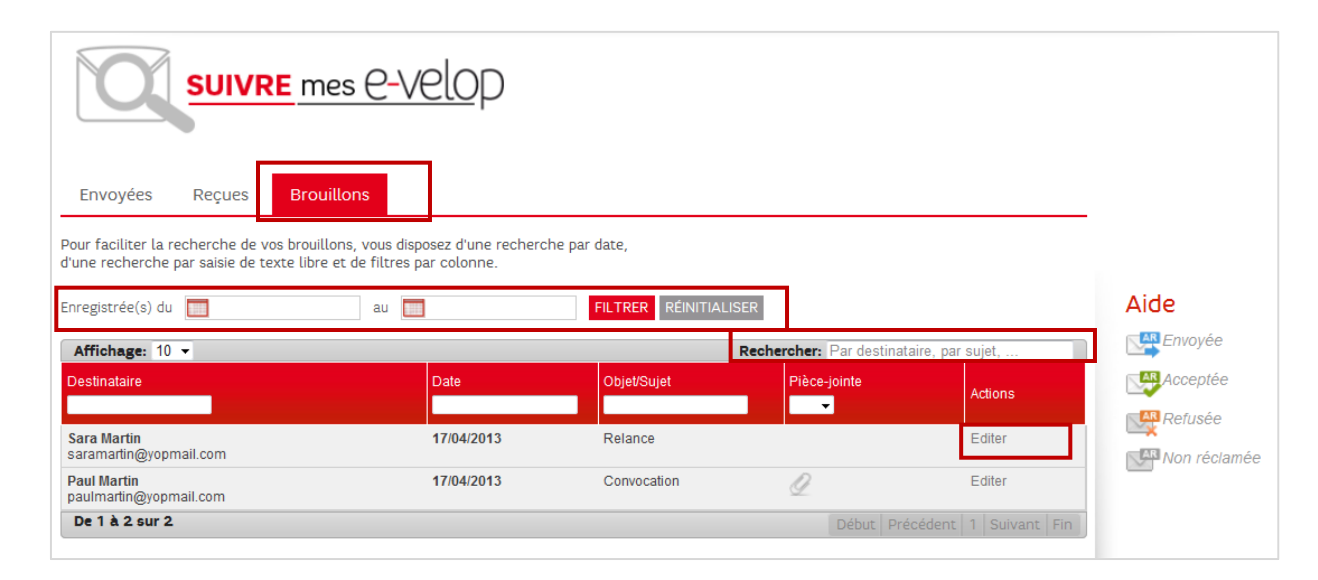
- Lorsque vous êtes sur la page de rédaction de votre e-velop **« Envoyer une e-velop »**, cliquez sur **« Enregistrer en brouillon »** au lieu de « **Envoyer** ».



- Votre **e-velop** est automatiquement **enregistrée en brouillon** et sera **conservée**, **avec ses pièces-jointes**, **sans limite de temps**.

b. <u>Consulter une e-velop mise en brouillon</u>

- Pour **rechercher vos e-velop** en brouillon, allez dans la rubrique **« Suivre mes e-velop** » et cliquez sur « **Brouillons** ». ». Vous pouvez utiliser les **différents items de recherche** (par date, par destinataire, par objet/sujet…) ainsi que le **filtre par pièce-jointe** et le **moteur de recherche** à votre disposition.



- Une fois l'e-velop recherchée identifiée, cliquez simplement sur **« Editer ».**
- Votre **e-velop s'affichera à nouveau** et vous pourrez alors **l' « Envoyer »**, **l' « Annuler »** ou **la** « **Supprimer » ou l' « Enregistrer en brouillon »** à nouveau.



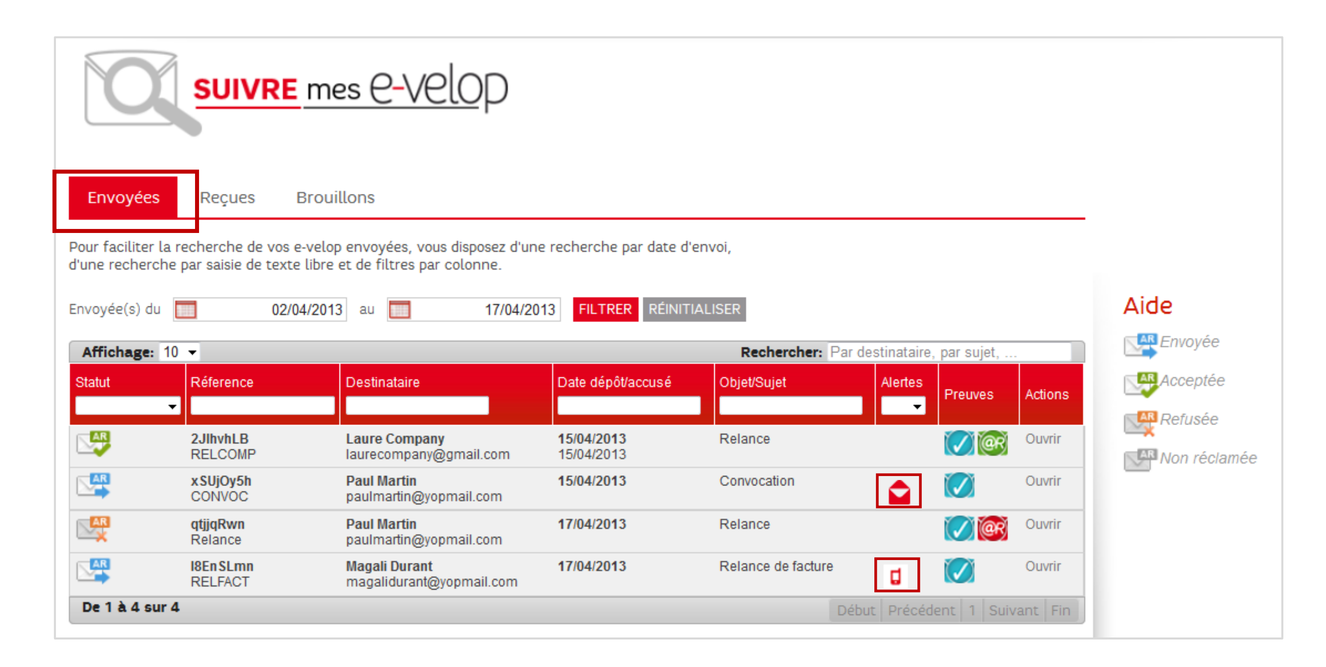
2.3. Suivre une e-velop envoyée

Vous pouvez à tout moment suivre les e-velop que vous avez envoyées.

2.3.1. Gestion des emails et des numéros de mobile érronnés (NPAI)

Le service e-velop by SFR vous permet de **suivre les NPAI des emails et des numéros de mobile**.

- Lorsqu'il y a une erreur, ces retours d'envois sont intégrés directement dans la rubrique « **Suivre une e-velop envoyée** » « **Envoyées** » « **Alertes** ».



Les **pictogrammes** (email) ou (SMS) vous permettent de savoir quel canal n'a pas fonctionné. Le passage de la souris sur cette image affiche un **message d'erreur** pour les cas de n° de **téléphone mobile invalide** (expl : 0600000000) ou **boîte email inexistante ou pleine**.

Vous trouverez ci-dessous la liste des codes erreur existants pour les emails.

- Adresse invalide
- Adresse rejetée
- Domaine invalide
- Error
- Email refusé
- Email invalide



2.3.2. Les notifications liées aux envois d'e-velop

a. Emails automatiques de notification

A chaque étape d'envoi d'une e-velop, vous recevez des **emails automatiques de notification** incluant **les preuves des différents statuts** de vos e-velop en format PDF.

Ces preuves sont opposables devant un juge et seront conservées selon la durée d'archivage choisie.

- Email preuve de dépôt

De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 15 avril 2013 17:09
Objet : e-velop by SFR n° SYDbCMzP - Preuve de dépôt de votre recommandé
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Votre recommandé numérique avec accusé de réception n° SYDbCMzP a bien été déposé et envoyé par le service e-velop by SFR à Magali Durant.

Vous trouverez ci-joint la preuve de dépôt, attestant de son envoi. Nous vous recommandons de conserver précieusement ce document qui peut vous être demandé pour prouver votre envoi.

Ce document est également accessible à tout moment et conservé pendant 3 ans, dans votre espace personnel e-velop : https://www.evelopbysfr.fr

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandés numériques, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

- Email preuve d'acceptation



De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 15 avril 2013 11:09
Objet : e-velop by SFR n° OeQk2BCq - Preuve d'acceptation de votre recommandé
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Paul Martin, le destinataire de votre recommandé numérique n° OeQk2BCq, a accepté celui-ci.

Vous trouverez ci-joint la preuve de son acceptation. Nous vous recommandons de conserver précieusement ce document, il vous permettra de faire valoir votre recommandé en cas de litige.

Ce document est également accessible à tout moment et conservé pendant 3 ans, dans votre espace personnel e-velop : https://www.evelopbysfr.fr

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandés numériques, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012



- **Email preuve de refus**



De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 15 avril 2013 11:01
Objet : e-velop by SFR n° wn5Tzyz5 - Preuve de refus de votre recommandé
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Paul Martin, le destinataire de votre recommandé numérique n° wn5Tzyz5, a refusé celui-ci.

Vous trouverez ci-joint la preuve de son refus. Nous vous recommandons de conserver précieusement ce document, il vous permettra de faire valoir votre recommandé en cas de litige.

Ce document est également accessible à tout moment et conservé pendant 3 ans, dans votre espace personnel e-velop : https://www.evelopbysfr.fr

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

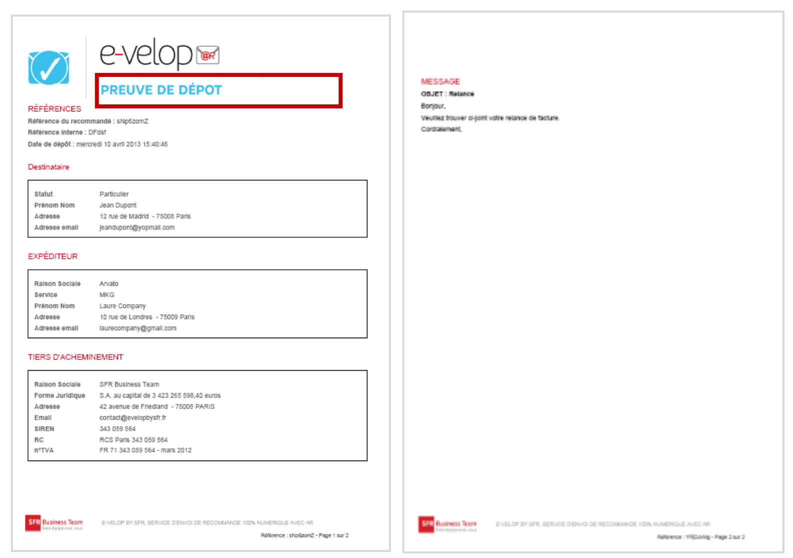
Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandés numériques, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

b. Les preuves de statut

Elles sont jointes aux emails automatiques de suivi et elles sont aussi accessibles dans votre espace « **Suivre mes e-velop envoyées**». Elles contiennent tous les éléments relatifs à l'envoi de votre e-velop et sont horodatées.

- **Preuve de dépôt** : signifiant que vous avez bien envoyé une lettre recommandée numérique.



e-velop

PREUVE DE DÉPOT

RÉFÉRENCES
Référence du recommandé : sNp6zomZ
Référence interne : DFdsf
Date de dépôt : mercredi 10 avril 2013 15:40:46

Destinataire

Statut	Particulier
Prénom Nom	Jean Dupont
Adresse	12 rue de Madrid - 75008 Paris
Adresse email	jeandupont@yopmail.com

EXPÉDITEUR

Raison Sociale	Arvato
Service	MKG
Prénom Nom	Laure Company
Adresse	10 rue de Londres - 75009 Paris
Adresse email	laurecompany@gmail.com

TIERS D'ACHEMINEMENT

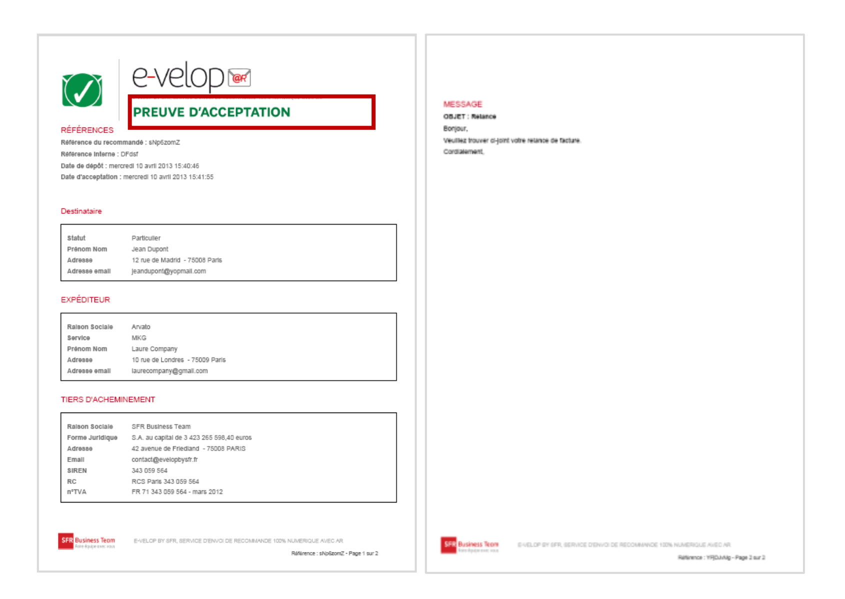
Raison Sociale	SFR Business Team
Forme Juridique	S.A. au capital de 3 423 265 598,40 euros
Adresse	42 avenue de Friedland - 75008 PARIS
Email	contact@evelopbysfr.fr
SIREN	343 059 564
RC	RCS Paris 343 059 564
n°TVA	FR 71 343 059 564 - mars 2012

SFR Business Team — E-VELOP BY SFR, SERVICE D'ENVOI DE RECOMMANDE 100% NUMERIQUE AVEC AR
Référence : sNp6zomZ - Page 1 sur 2

MESSAGE
OBJET : Relance
Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint votre relance de facture.
Cordialement,



- **Preuve d'acceptation** : lorsque le destinataire a accepté votre e-velop.



PREUVE D'ACCEPTATION

RÉFÉRENCES

Référence du recommandé : sNp6zomZ
Référence interne : DFdsf
Date de dépôt : mercredi 10 avril 2013 15:40:46
Date d'acceptation : mercredi 10 avril 2013 15:41:55

Destinataire

Statut	Particulier
Prénom Nom	Jean Dupont
Adresse	12 rue de Madrid - 75008 Paris
Adresse email	jeandupont@yopmail.com

EXPÉDITEUR

Raison Sociale	Arvato
Service	MKG
Prénom Nom	Laure Company
Adresse	10 rue de Londres - 75009 Paris
Adresse email	laurecompany@gmail.com

TIERS D'ACHEMINEMENT

Raison Sociale	SFR Business Team
Forme Juridique	S.A. au capital de 3 423 265 598,40 euros
Adresse	42 avenue de Friedland - 75008 PARIS
Email	contact@evelopbysfr.fr
SIREN	343 059 564
RC	RCS Paris 343 059 564
n°TVA	FR 71 343 059 564 - mars 2012

E-VELOP BY SFR, SERVICE D'ENVOI DE RECOMMANDÉ 100% NUMÉRIQUE AVEC AR

Référence : sNp6zomZ - Page 1 sur 2

MESSAGE

OBJET : Relance

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint votre relance de facture.

Cordialement,

E-VELOP BY SFR, SERVICE D'ENVOI DE RECOMMANDÉ 100% NUMÉRIQUE AVEC AR

Référence : YRJDJvMg - Page 2 sur 2

- **Preuve de refus** : lorsque le destinataire a refusé d'ouvrir votre e-velop.



E-VELOP BY SFR, SERVICE D'ENVOI DE RECOMMANDÉ 100% NUMÉRIQUE AVEC AR

PREUVE DE REFUS

RÉFÉRENCES

Référence du recommandé : pKlkIXMe
Date de dépôt : lundi 8 avril 2013 16:47:39
Date de refus : mercredi 10 avril 2013 12:30:23

DESTINATAIRE

Statut	Professionnel
Raison Sociale	SA Dupont
Service	Comptabilité
Prénom Nom	Paul Martin
Adresse	12 rue d'Amsterdam - 75009 Paris
Adresse email	paulmartin@yopmail.com

EXPÉDITEUR

Raison Sociale	Arvato
Service	MKG
Prénom Nom	Laure Company
Adresse	10 rue de Londres - 75009 Paris
Adresse email	laurecompany@gmail.com

TIERS D'ACHEMINEMENT

Raison Sociale	SFR Business Team
Forme Juridique	S.A. au capital de 3 423 265 598,40 euros
Adresse	42 avenue de Friedland - 75008 PARIS
Email	contact@evelopbysfr.fr
SIREN	343 059 564
RC	RCS Paris 343 059 564
n°TVA	FR 71 343 059 564 - mars 2012

E-VELOP BY SFR, SERVICE D'ENVOI DE RECOMMANDÉ 100% NUMÉRIQUE AVEC AR

Référence : pKlkIXMe - Page 1 sur 2

MESSAGE

OBJET : Relance

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint votre relance de facture.

Cordialement,

E-VELOP BY SFR, SERVICE D'ENVOI DE RECOMMANDÉ 100% NUMÉRIQUE AVEC AR

Référence : YRJDJvMg - Page 2 sur 2



- **Preuve de non réclamation** : lorsqu'au bout de 15 jours (à J+1 de la date d'envoi), le destinataire n'a ni accepté, ni refusé votre e-velop.



e-velop

E-VELOP BY SFR, SERVICE D'ENVOI DE RECOMMANDÉ 100% NUMÉRIQUE AVEC AR

PREUVE DE NON RÉCLAMATION

RÉFÉRENCES

Référence du recommandé : xQYzIb2
Référence interne :
Date de dépôt : jeudi 11 avril 2013 10:30:51
Déclaration de non réclamation : jeudi 11 avril 2013 00:00:00

DESTINATAIRE

Statut	Professionnel
Raison Sociale	MD
Service	DAF
Prénom Nom	Magali Durant
Adresse	12 rue d'Amsterdam - 75000 Paris
Adresse email	magalidurant@yopmail.com

EXPÉDITEUR

Raison Sociale	DC
Service	Marketing
Prénom Nom	Laure Company
Adresse	1 rue de Londres - 75009 Paris
Adresse email	laurecompany@gmail.com

TIERS D'ACHEMINEMENT

Raison Sociale	SFR
Forme Juridique	S.A. au capital de 3 423 265 598,40 euros
Adresse	42 avenue de Friedland - 75008 PARIS
Email	contact@evelopbysfr.fr
SIREN	343 059 564
RC	RCS Paris 343 059 564
n°TVA	FR 71 343 059 564 - mars 2012

SFR Business Team

E-VELOP BY SFR, SERVICE D'ENVOI DE RECOMMANDÉ 100% NUMÉRIQUE AVEC AR

Référence : xQYzIb2 - Page 1 sur 2

MESSAGE

OBJET : Relance

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint votre relance de facture.

Cordialement,

SFR Business Team

E-VELOP BY SFR, SERVICE D'ENVOI DE RECOMMANDÉ 100% NUMÉRIQUE AVEC AR

Référence : YRjDJvMg - Page 2 sur 2

2.3.3. Suivre vos e-velop envoyées dans votre espace

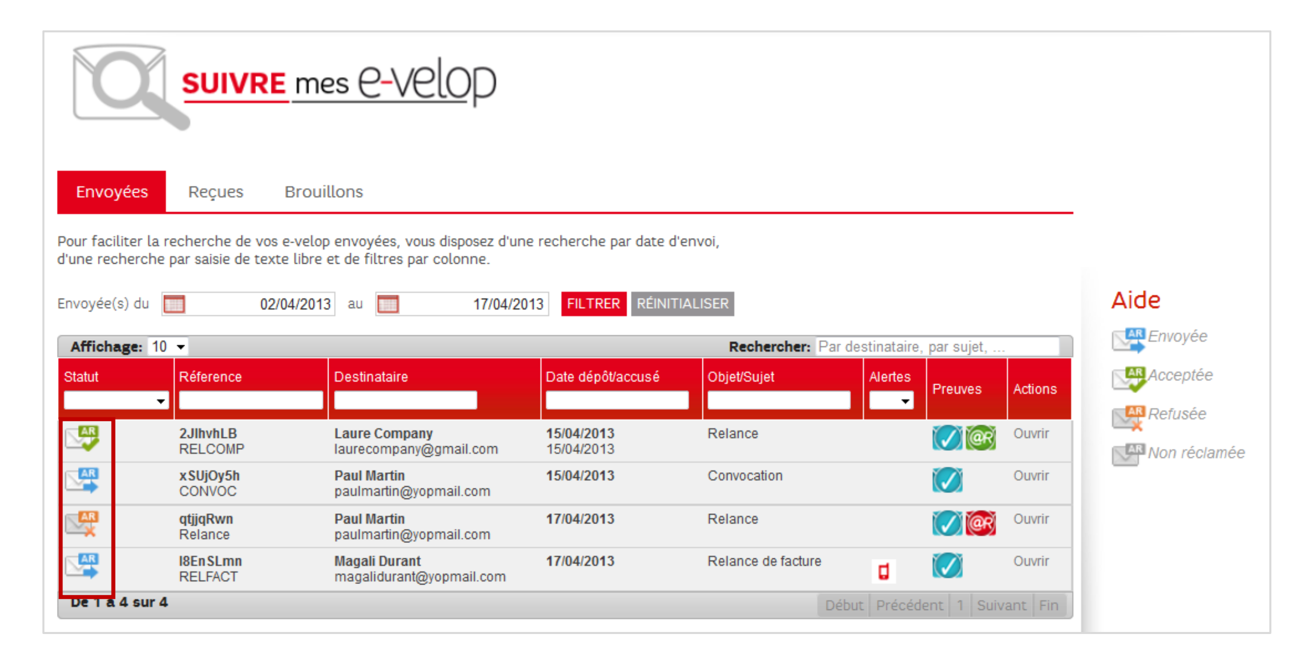
a. **Espace e-velop « Suivre mes e-velop » « Envoyées »**

- Des **pictogrammes** vous indiquent le **statut de vos e-velop** : **envoyées**, **acceptées**, **refusées**, **non réclamées** ou en **brouillon**. Les preuves sont téléchargeables au format PDF.



- Pour **rechercher vos e-velop envoyées**, vous pouvez faire des recherches : par date, par mots-clés, par référence (d'e-velop), par destinataire, par objet/sujet ou **utiliser les filtres** disponibles sur les colonnes statuts et les alertes.
- **En cas de NPAI** : numéro de mobile ou adresse email incorrectes, boîte email du destinataire pleine…, une alerte sera automatiquement remontée dans la rubrique « Alertes » et vous indiquera s'il s'agit d'une erreur dans le n° de mobile ou de l'email.





b. **Consulter ses e-velops archivées**

- Vos **e-velop sont archivées** dans votre espace « **Suivre mes e-velop** » durant la durée qui aura été sélectionnée lors de l'envoi (3, 5 ou 10 ans). Ces **copies** sont **garanties intègres** et **pérennes**.
- Pour **consulter vos e-velop archivées**, rendez-vous, sur « **Suivre mes e-velop** », **saisissez** au choix **l'adresse email**, **l'objet** ou **la date d'envoi** dans le moteur de recherche (…) et **accédez à vos e-velop archivées**.



3. Réceptionner une e-velop

Vous êtes le destinataire d'une e-velop, pour la réceptionner, rien de plus simple.

Lorsque **vous recevez une e-velop**, vous êtes **avertis de la mise à disposition** de celle-ci **par un email**. Vous pouvez également recevoir une notification par SMS si l'expéditeur a renseigné cette information.

Cette notification contient un lien qui vous redirige vers la **page d'authentification du site www.evelopbysfr.fr**.

Vous devez alors **vous authentifier** au moyen des identifiants qui vous seront fournis, pour accéder au service et procéder à la lecture de votre e-velop by SFR.

Vous pouvez au choix :

- **Accepter la réception** de votre lettre recommandée numérique
- **Refuser** cette réception
- Vous avez **16 jours** à partir de sa date d'envoi pour effectuer l'une ou l'autre action

3.1. Accepter une e-velop

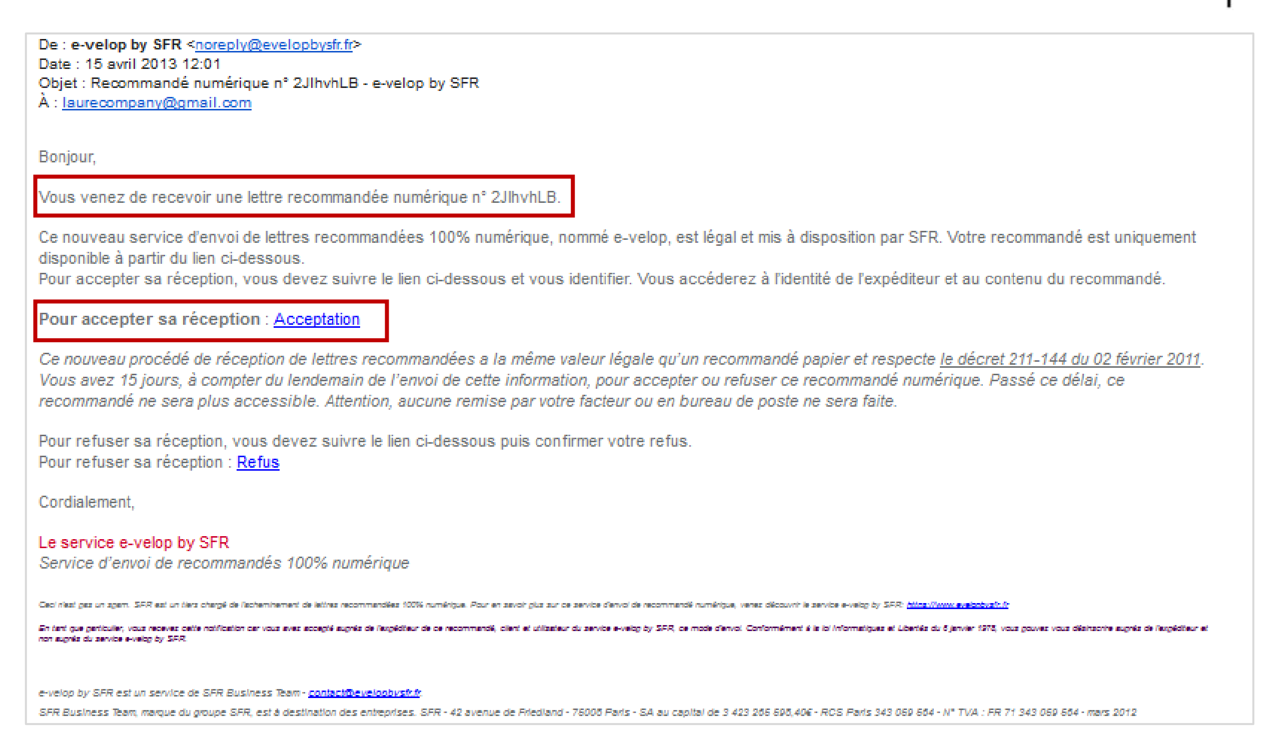
Lorsque vous recevez une e-velop, vous êtes **averti de sa mise à disposition par email et/ou par SMS**. Selon les informations en possession de l'expéditeur, le code secret peut vous être transmis par email, par SMS ou par serveur vocal.

3.1.1. Accepter une e-velop si vous êtes un particulier

a. <u>**Lecture d'une e-velop avec réception du code confidentiel par email**</u>

- Vous **recevez un email** vous informant de la mise à disposition d'une lettre recommandée numérique à votre attention. Cet email ne contient pas les coordonnées de l'expéditeur, vous devrez accepter votre e-velop pour connaitre son identité.





De : e-velop by SFR <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 15 avril 2013 12:01
Objet : Recommandé numérique n° 2JlhvhLB - e-velop by SFR
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Vous venez de recevoir une lettre recommandée numérique n° 2JlhvhLB.

Ce nouveau service d'envoi de lettres recommandées 100% numérique, nommé e-velop, est légal et mis à disposition par SFR. Votre recommandé est uniquement disponible à partir du lien ci-dessous.
Pour accepter sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous et vous identifier. Vous accéderez à l'identité de l'expéditeur et au contenu du recommandé.

Pour accepter sa réception : Acceptation

Ce nouveau procédé de réception de lettres recommandées a la même valeur légale qu'un recommandé papier et respecte le décret 211-144 du 02 février 2011. Vous avez 15 jours, à compter du lendemain de l'envoi de cette information, pour accepter ou refuser ce recommandé numérique. Passé ce délai, ce recommandé ne sera plus accessible. Attention, aucune remise par votre facteur ou en bureau de poste ne sera faite.

Pour refuser sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous puis confirmer votre refus.
Pour refuser sa réception : Refus

Cordialement,

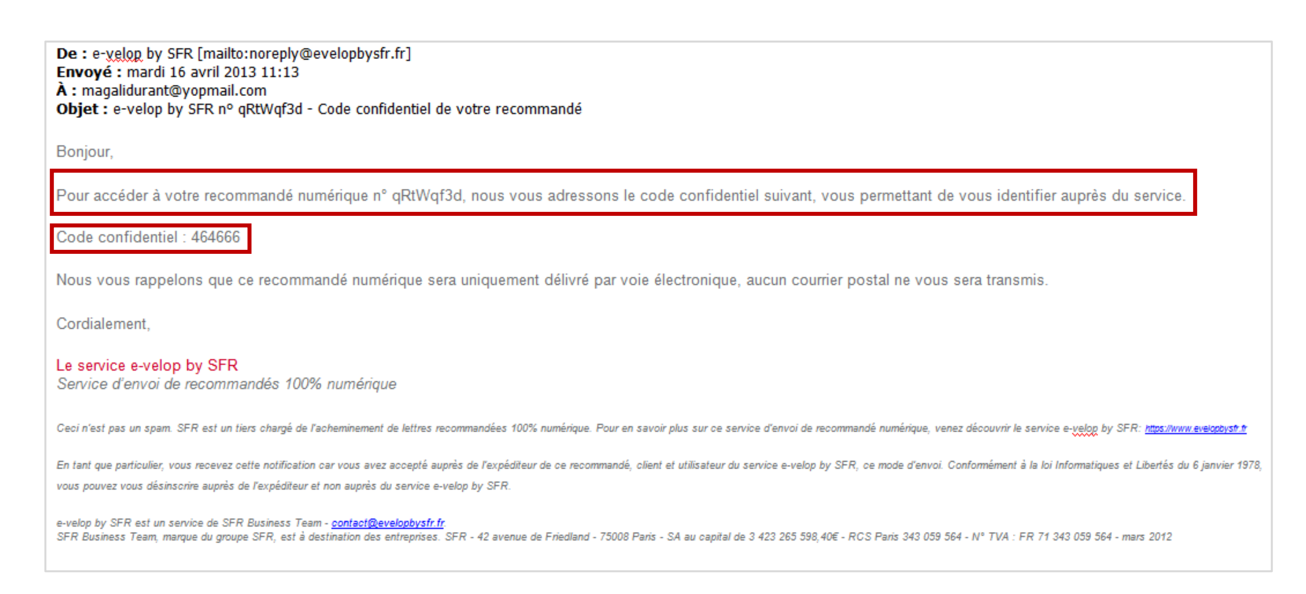
Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

- **Si vous acceptez** la lettre recommandée numérique e-velop, cliquez sur « **Acceptation** », vous serez alors redirigé vers **la page d'authentification** du site.



- Dès que vous acceptez votre e-velop, un **email contenant votre code confidentiel** vous est **automatiquement envoyé**. **Conservez ce code**, il vous sera demandé à chaque fois que vous voudrez accéder à cette e-velop.



De : e-velop by SFR [mailto:noreply@evelopbysfr.fr]
Envoyé : mardi 16 avril 2013 11:13
À : magalidurant@yopmail.com
Objet : e-velop by SFR n° qRtWqf3d - Code confidentiel de votre recommandé

Bonjour,

Pour accéder à votre recommandé numérique n° qRtWqf3d, nous vous adressons le code confidentiel suivant, vous permettant de vous identifier auprès du service.

Code confidentiel : 464666

Nous vous rappelons que ce recommandé numérique sera uniquement délivré par voie électronique, aucun courrier postal ne vous sera transmis.

Cordialement,

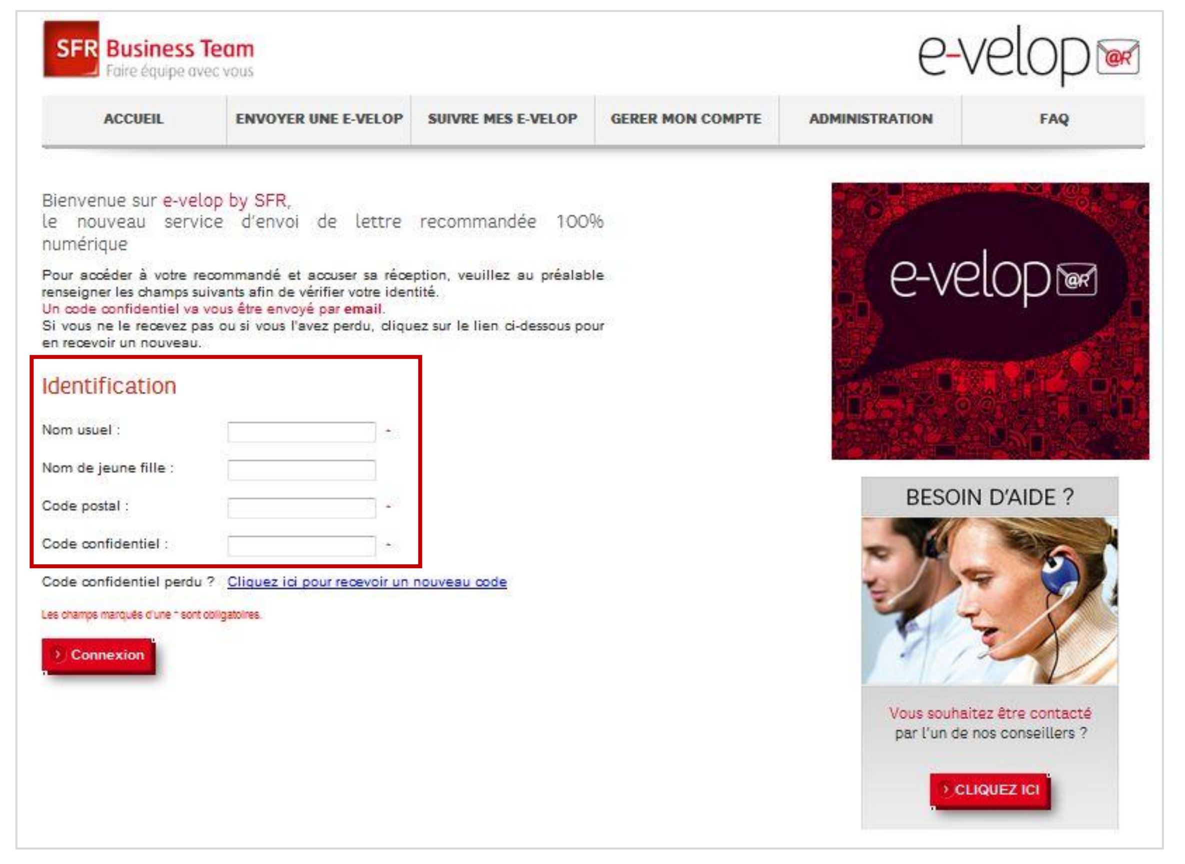
Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandé numérique, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

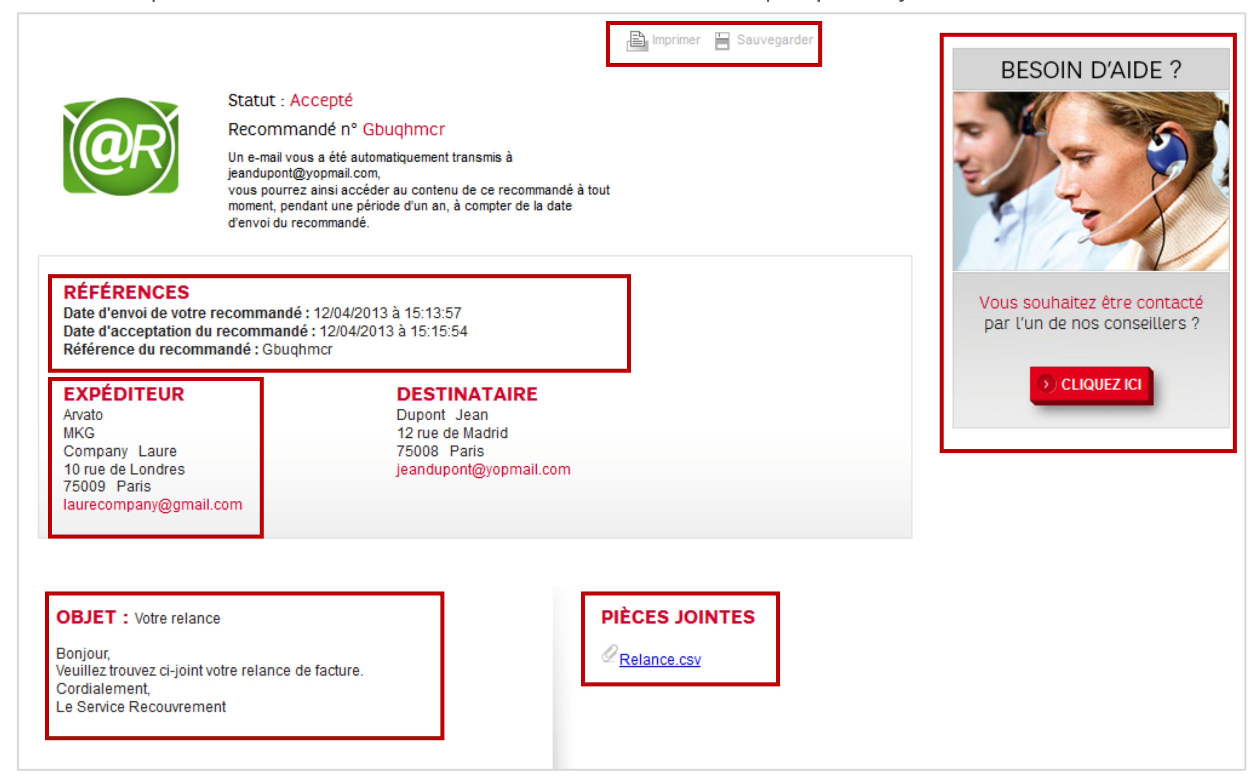
En tant que particulier, vous recevez cette notification car vous avez accepté auprès de l'expéditeur de ce recommandé, client et utilisateur du service e-velop by SFR, ce mode d'envoi. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez vous désinscrire auprès de l'expéditeur et non auprès du service e-velop by SFR.

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

- **Renseignez les informations nécessaires à votre identification,** votre nom, votre code postal et le code confidentiel reçu.

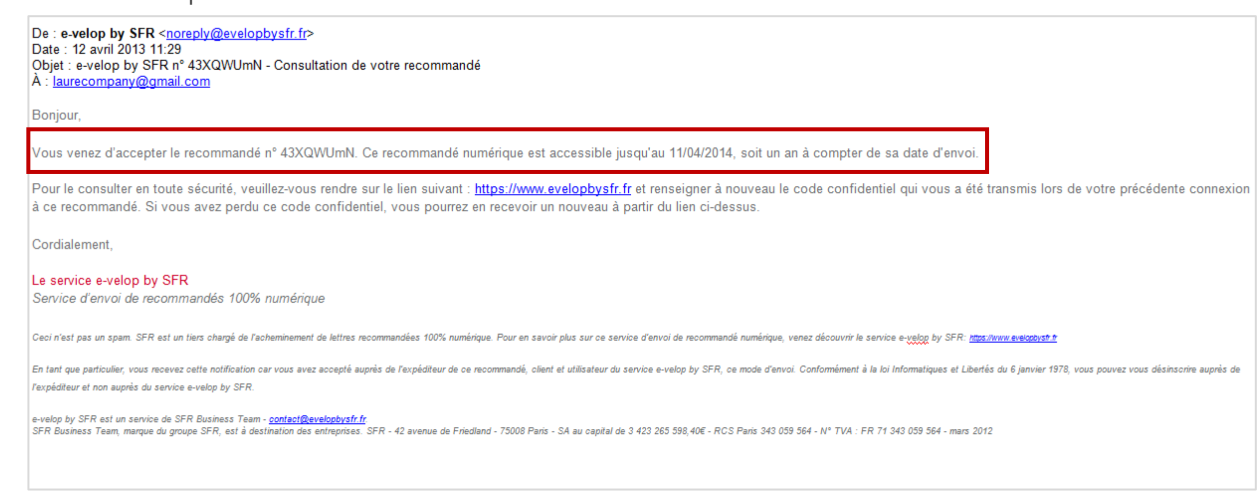


- **Accédez au contenu de votre e-velop** : dates d'expédition et d'acceptation, coordonnées de l'expéditeur, contenu de la lettre recommandée numérique, pièces jointes.



- Vous pouvez **imprimer votre e-velop** ou **l'enregistrer** dans son intégralité (lettre et pièces-jointes) au moyen des pictogrammes situées en haut à droite.

- Après avoir accepté votre e-velop, vous recevez un **email contenant le lien** vous permettant **d'accéder à celle-ci pendant 1 an**. Le code confidentiel reste le même que celui utilisé lors de votre première connexion.



De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 12 avril 2013 11:29
Objet : e-velop by SFR n° 43XQWUmN - Consultation de votre recommandé
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Vous venez d'accepter le recommandé n° 43XQWUmN. Ce recommandé numérique est accessible jusqu'au 11/04/2014, soit un an à compter de sa date d'envoi.

Pour le consulter en toute sécurité, veuillez-vous rendre sur le lien suivant : https://www.evelopbysfr.fr et renseigner à nouveau le code confidentiel qui vous a été transmis lors de votre précédente connexion à ce recommandé. Si vous avez perdu ce code confidentiel, vous pourrez en recevoir un nouveau à partir du lien ci-dessus.

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandé numérique, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

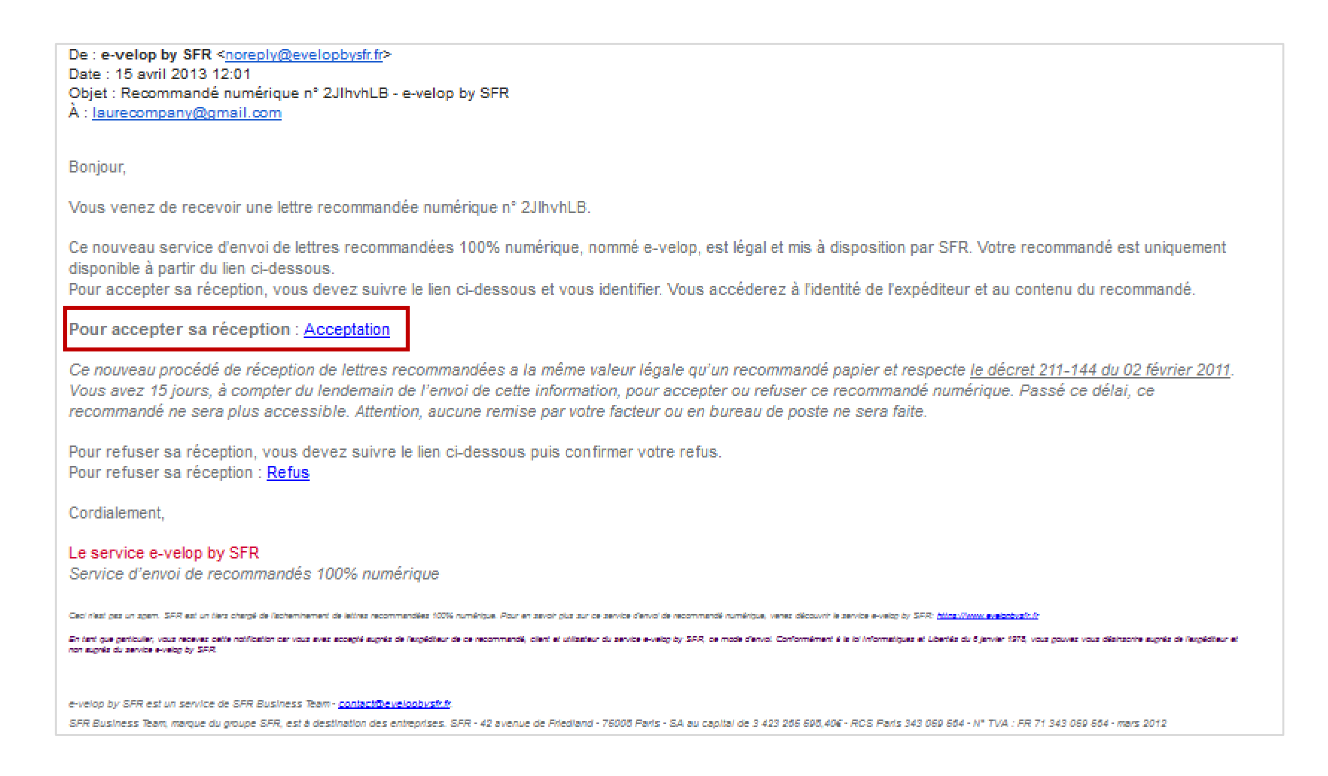
En tant que particulier, vous recevez cette notification car vous avez accepté auprès de l'expéditeur de ce recommandé, client et utilisateur du service e-velop by SFR, ce mode d'envoi. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez vous désinscrire auprès de l'expéditeur et non auprès du service e-velop by SFR.

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012



b. Lecture d'une e-velop avec réception d'un code secret transmis par SMS

- Vous **recevez un email** vous informant de la mise à disposition d'une lettre recommandée numérique à votre attention **et un SMS vous notifiant** de cet envoi.



De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 15 avril 2013 12:01
Objet : Recommandé numérique n° 2JlhvhLB - e-velop by SFR
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Vous venez de recevoir une lettre recommandée numérique n° 2JlhvhLB.

Ce nouveau service d'envoi de lettres recommandées 100% numérique, nommé e-velop, est légal et mis à disposition par SFR. Votre recommandé est uniquement disponible à partir du lien ci-dessous.
Pour accepter sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous et vous identifier. Vous accéderez à l'identité de l'expéditeur et au contenu du recommandé.

Pour accepter sa réception : Acceptation

Ce nouveau procédé de réception de lettres recommandées a la même valeur légale qu'un recommandé papier et respecte le décret 211-144 du 02 février 2011. Vous avez 15 jours, à compter du lendemain de l'envoi de cette information, pour accepter ou refuser ce recommandé numérique. Passé ce délai, ce recommandé ne sera plus accessible. Attention, aucune remise par votre facteur ou en bureau de poste ne sera faite.

Pour refuser sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous puis confirmer votre refus.
Pour refuser sa réception : Refus

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

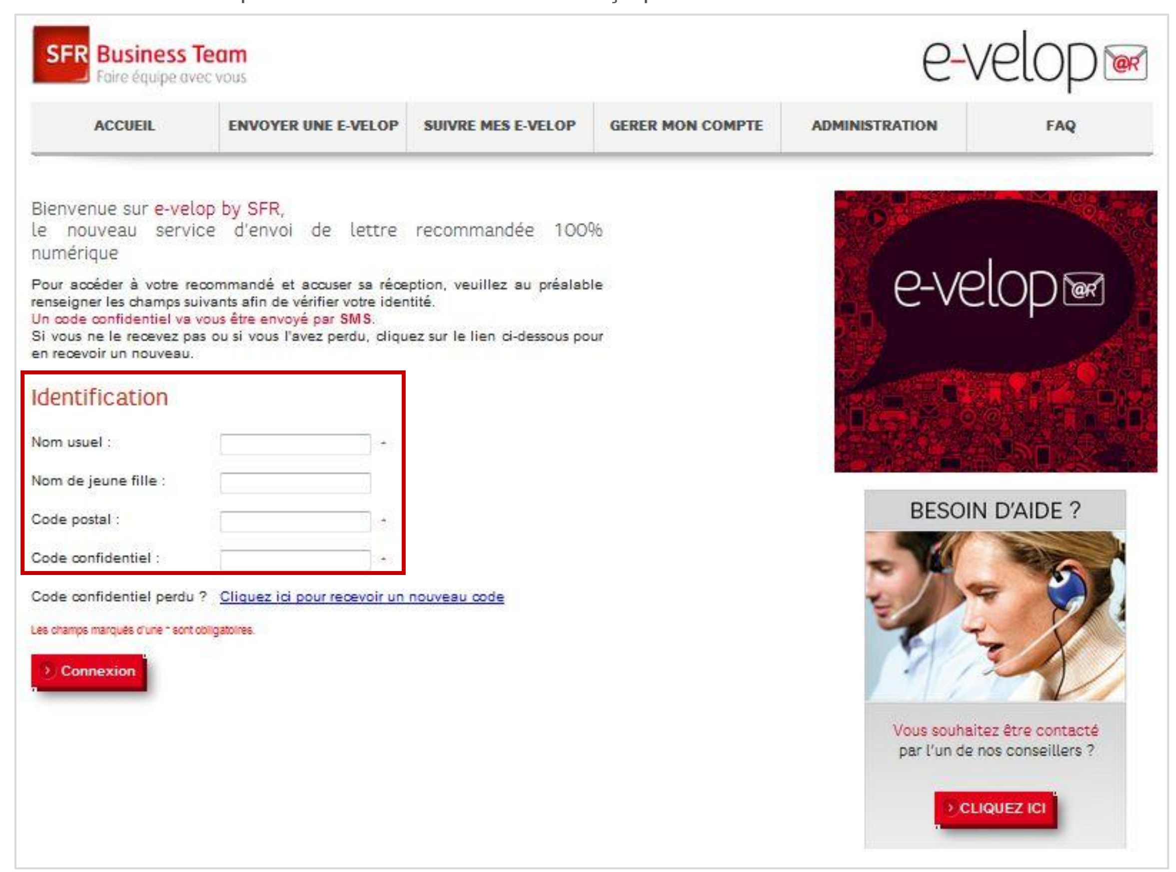
e-velop by SFR : un recommandé numérique vous a été envoyé à votre adresse email @gmail.com

- Dès que vous acceptez votre e-velop, un **SMS contenant votre code confidentiel** vous est **automatiquement envoyé**. **Conservez ce code**, il vous sera demandé à chaque fois que vous voudrez accéder à cette e-velop.

e-velop by SFR : votre code confidentiel est le 768834

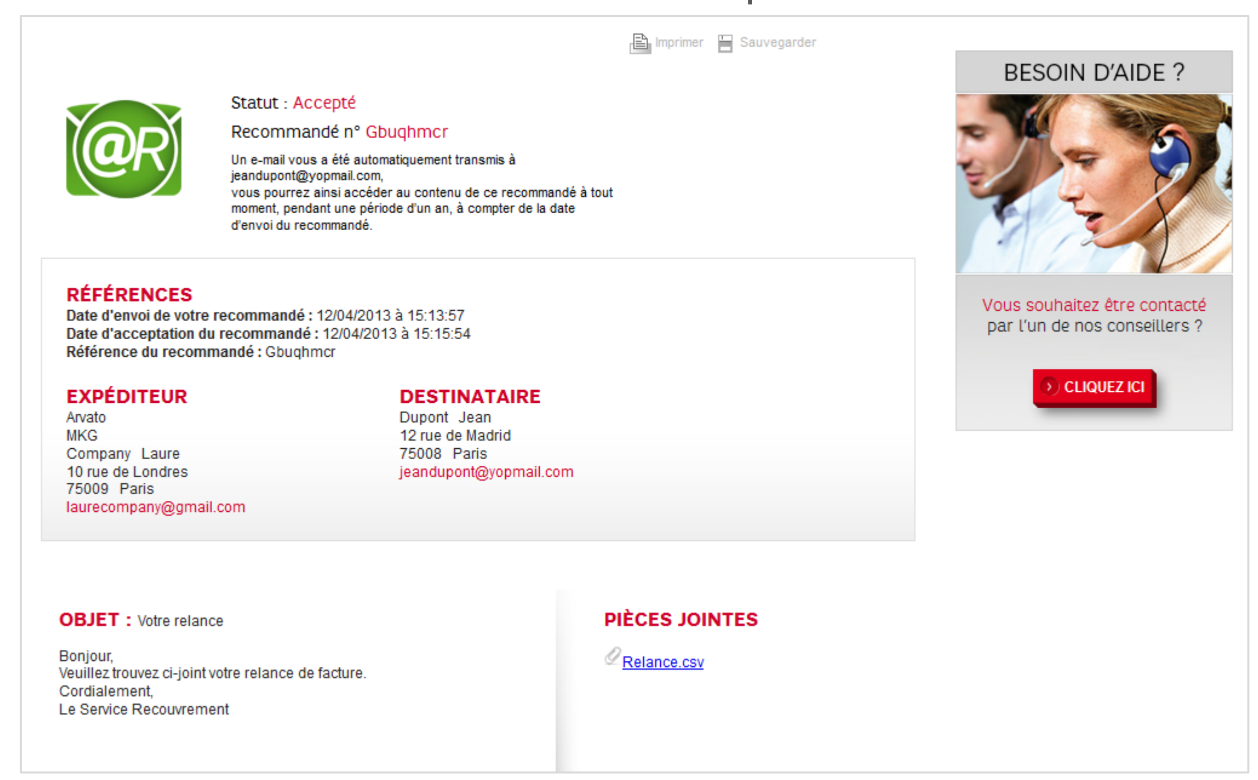


- Vous êtes alors redirigé vers la **page d'authentification** où vous devrez indiquer votre nom, votre code postal et le code confidentiel reçu par SMS.





- Vous **accédez à votre lettre recommandée numérique**



Imprimer Sauvegarder

Statut : Accepté

Recommandé n° Gbuqhmcr

Un e-mail vous a été automatiquement transmis à jeandupont@yopmail.com,
vous pourrez ainsi accéder au contenu de ce recommandé à tout moment, pendant une période d'un an, à compter de la date d'envoi du recommandé.

RÉFÉRENCES
Date d'envoi de votre recommandé : 12/04/2013 à 15:13:57
Date d'acceptation du recommandé : 12/04/2013 à 15:15:54
Référence du recommandé : Gbuqhmcr

EXPÉDITEUR
Arvato
MKG
Company Laure
10 rue de Londres
75009 Paris
laurecompany@gmail.com

DESTINATAIRE
Dupont Jean
12 rue de Madrid
75008 Paris
jeandupont@yopmail.com

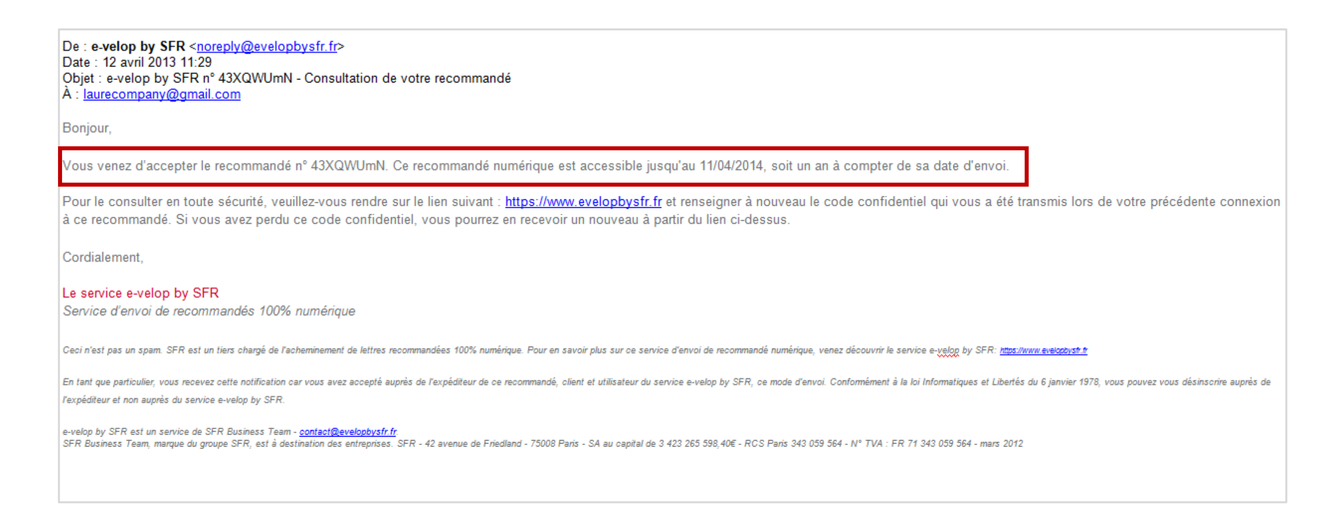
OBJET : Votre relance

Bonjour,
Veuillez trouvez ci-joint votre relance de facture.
Cordialement,
Le Service Recouvrement

PIÈCES JOINTES
Relance.csv

BESOIN D'AIDE ?
Vous souhaitez être contacté par l'un de nos conseillers ?
CLIQUEZ ICI

- Vous recevez un **email contenant le lien** vous **permettant d'accéder à votre e-velop durant 1 an**. Le code confidentiel reste le même que celui utilisé lors de votre première connexion.



De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 12 avril 2013 11:29
Objet : e-velop by SFR n° 43XQWUmN - Consultation de votre recommandé
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Vous venez d'accepter le recommandé n° 43XQWUmN. Ce recommandé numérique est accessible jusqu'au 11/04/2014, soit un an à compter de sa date d'envoi.

Pour le consulter en toute sécurité, veuillez-vous rendre sur le lien suivant : https://www.evelopbysfr.fr et renseigner à nouveau le code confidentiel qui vous a été transmis lors de votre précédente connexion à ce recommandé. Si vous avez perdu ce code confidentiel, vous pourrez en recevoir un nouveau à partir du lien ci-dessus.

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandé numérique, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

En tant que particulier, vous recevez cette notification car vous avez accepté auprès de l'expéditeur de ce recommandé, client et utilisateur du service e-velop by SFR, ce mode d'envoi. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez vous désinscrire auprès de l'expéditeur et non auprès du service e-velop by SFR.

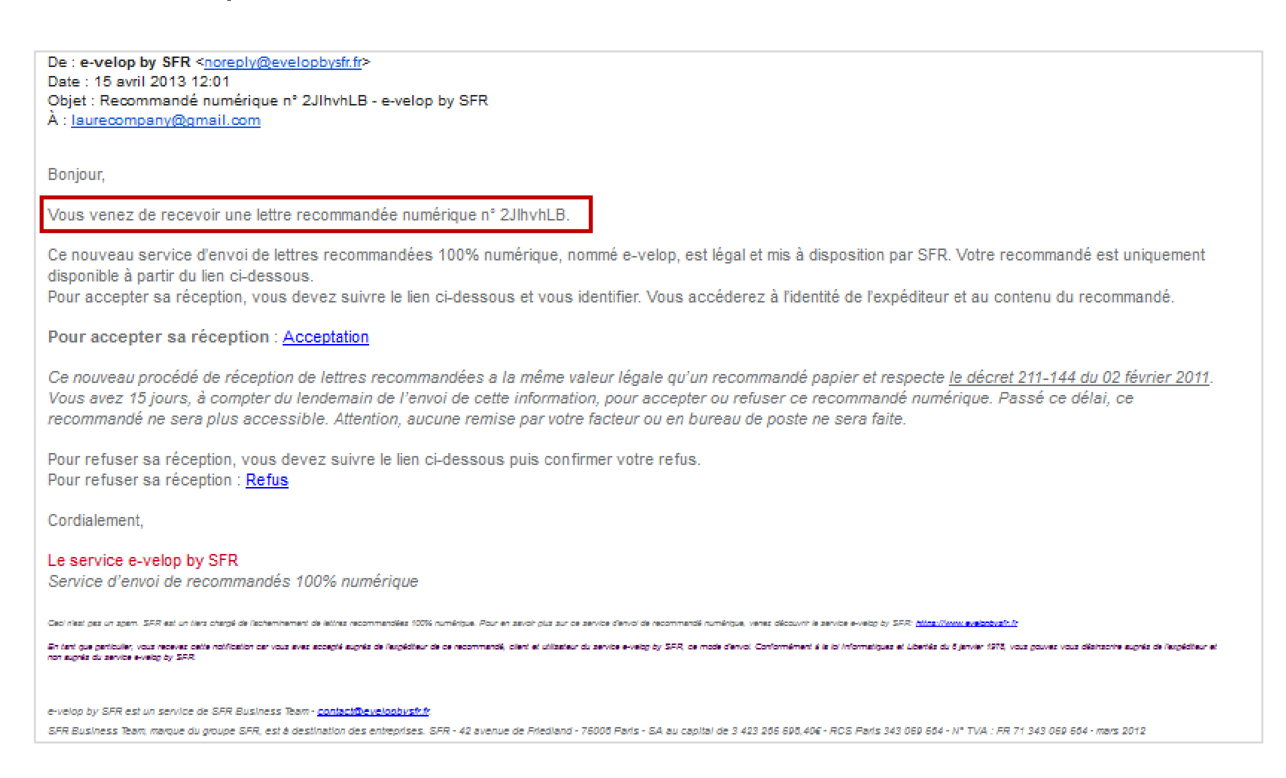
e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012



3.1.2. Accepter une e-velop si vous êtes un professionnel

a. <u>**Lecture d'une e-velop avec réception du code confidentiel par appel vocal**</u>

- Vous **recevez un email** vous informant de la **mise à disposition d'une lettre recommandée numérique** à votre attention.



De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 15 avril 2013 12:01
Objet : Recommandé numérique n° 2JlhvhLB - e-velop by SFR
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Vous venez de recevoir une lettre recommandée numérique n° 2JlhvhLB.

Ce nouveau service d'envoi de lettres recommandées 100% numérique, nommé e-velop, est légal et mis à disposition par SFR. Votre recommandé est uniquement disponible à partir du lien ci-dessous.
Pour accepter sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous et vous identifier. Vous accéderez à l'identité de l'expéditeur et au contenu du recommandé.

Pour accepter sa réception : Acceptation

Ce nouveau procédé de réception de lettres recommandées a la même valeur légale qu'un recommandé papier et respecte le décret 211-144 du 02 février 2011. Vous avez 15 jours, à compter du lendemain de l'envoi de cette information, pour accepter ou refuser ce recommandé numérique. Passé ce délai, ce recommandé ne sera plus accessible. Attention, aucune remise par votre facteur ou en bureau de poste ne sera faite.

Pour refuser sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous puis confirmer votre refus.
Pour refuser sa réception : Refus

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandé numérique, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

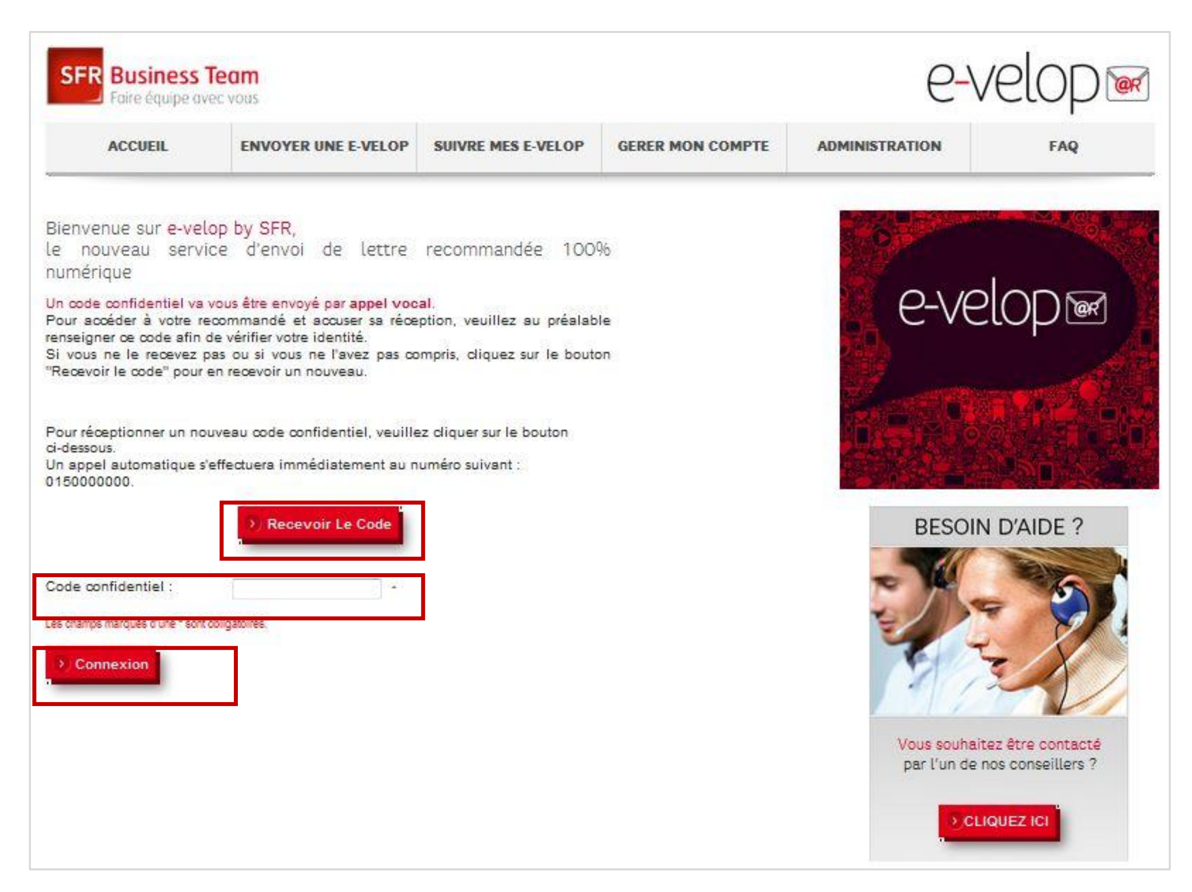
En tant que particulier, vous recevez cette notification car vous avez accepté auprès de l'expéditeur de ce recommandé, client et utilisateur du service e-velop by SFR, ce mode d'envoi. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez vous désinscrire auprès de l'expéditeur et non auprès du service e-velop by SFR.

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr

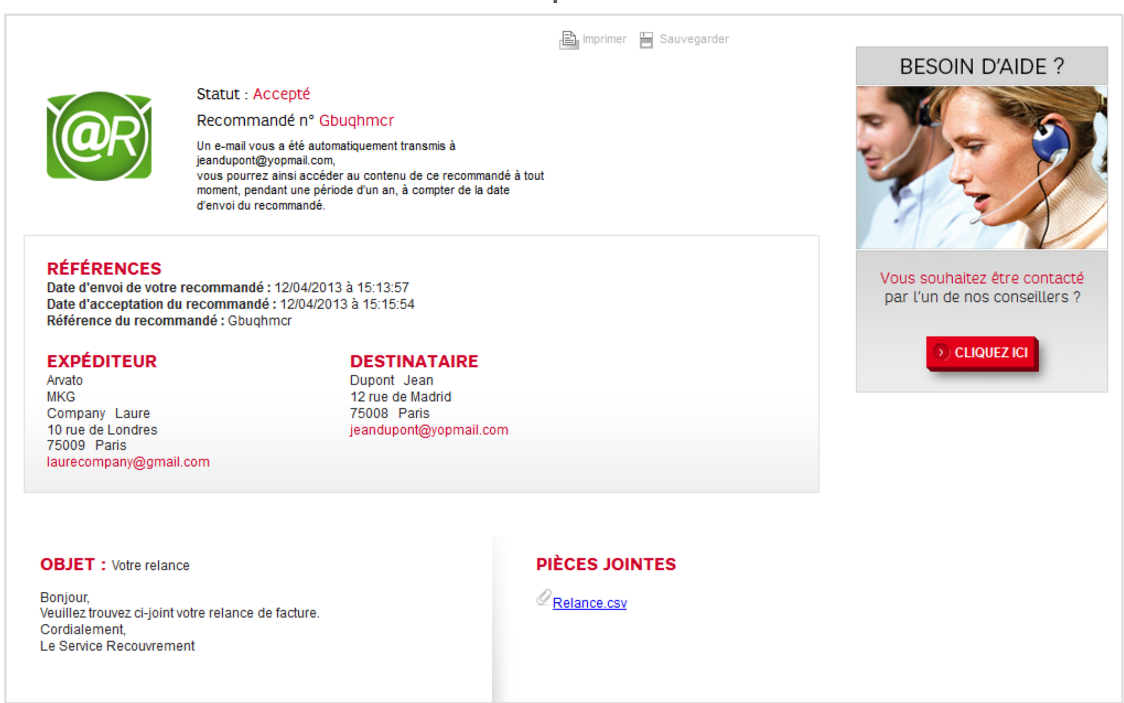
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

- Dès que vous **cliquez sur « Acceptation** », vous êtes **redirigé vers une page d'authentification. Appuyez** sur « **Recevoir le code** ». Vous recevez dans les minutes qui suivent un **appel sur le numéro de téléphone fixe** renseigné par l'expéditeur et visible à l'écran.
- Vous recevez dans les minutes qui suivent un **appel sur le numéro de téléphone fixe** renseigné par l'expéditeur et visible à l'écran. Le message dicté à l'oral est le suivant : « e-velop by SFR bonjour. Votre code confidentiel est le xxxxxx, je répète, le xxxxxx. Merci d'utiliser le service e-velop.»

- Votre **code confidentiel à 8 chiffres vous sera alors transmis à l'oral**, **rentrez le code** et **accédez à votre e-velop**. Conservez ce code, il vous sera demandé en cas de nouvelle connexion.



- **Accédez au contenu de votre e-velop**



- Vous **recevez un email** contenant le **lien vous permettant d'accéder à votre e-velop durant 1 an**. Le code confidentiel reste le même que celui utilisé lors de votre première connexion.



b. Lecture d'une e-velop avec réception du code confidentiel par email

- Vous **recevez un email** vous informant de la **mise à disposition d'une lettre recommandée numérique** à votre attention.



De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 15 avril 2013 12:01
Objet : Recommandé numérique n° 2JlhvhLB - e-velop by SFR
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Vous venez de recevoir une lettre recommandée numérique n° 2JlhvhLB.

Ce nouveau service d'envoi de lettres recommandées 100% numérique, nommé e-velop, est légal et mis à disposition par SFR. Votre recommandé est uniquement disponible à partir du lien ci-dessous.
Pour accepter sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous et vous identifier. Vous accéderez à l'identité de l'expéditeur et au contenu du recommandé.

Pour accepter sa réception : Acceptation

Ce nouveau procédé de réception de lettres recommandées a la même valeur légale qu'un recommandé papier et respecte le décret 211-144 du 02 février 2011. Vous avez 15 jours, à compter du lendemain de l'envoi de cette information, pour accepter ou refuser ce recommandé numérique. Passé ce délai, ce recommandé ne sera plus accessible. Attention, aucune remise par votre facteur ou en bureau de poste ne sera faite.

Pour refuser sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous puis confirmer votre refus.
Pour refuser sa réception : Refus

Cordialement,

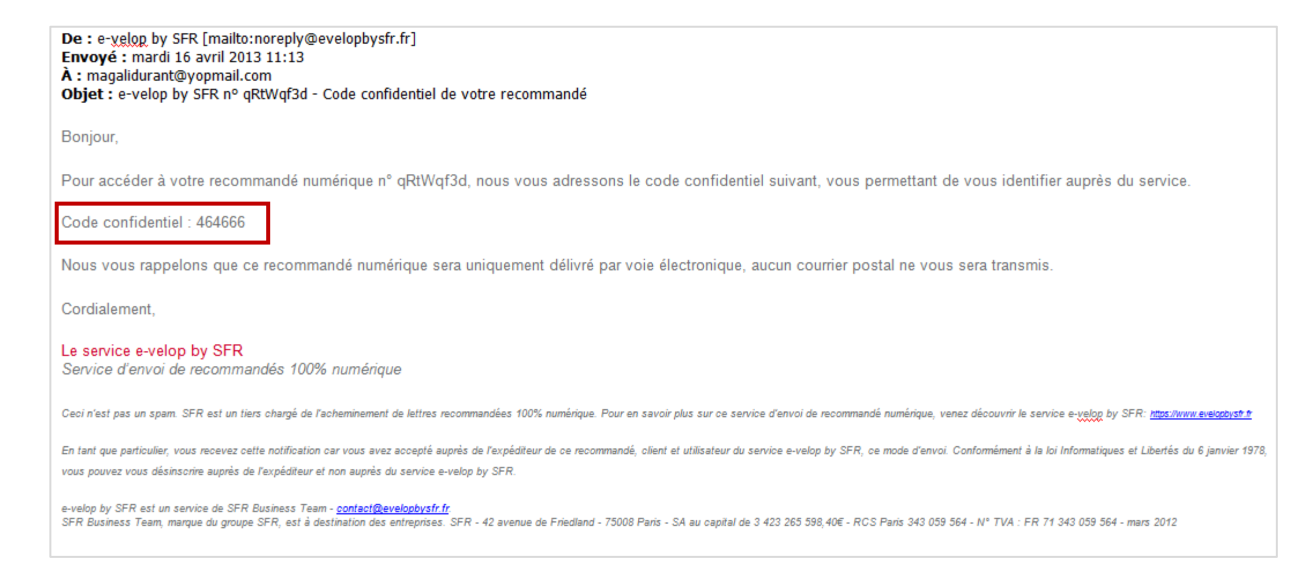
Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

[illegible]

[illegible]

e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

- Dès que vous acceptez votre e-velop, un **email contenant votre code confidentiel** vous est **automatiquement envoyé**. **Conservez ce code**, il vous sera demandé à chaque fois que vous voudrez accéder à cette e-velop.



De : e-velop by SFR [mailto:noreply@evelopbysfr.fr]
Envoyé : mardi 16 avril 2013 11:13
À : magalidurant@yopmail.com
Objet : e-velop by SFR n° qRtWqf3d - Code confidentiel de votre recommandé

Bonjour,

Pour accéder à votre recommandé numérique n° qRtWqf3d, nous vous adressons le code confidentiel suivant, vous permettant de vous identifier auprès du service.

Code confidentiel : 464666

Nous vous rappelons que ce recommandé numérique sera uniquement délivré par voie électronique, aucun courrier postal ne vous sera transmis.

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

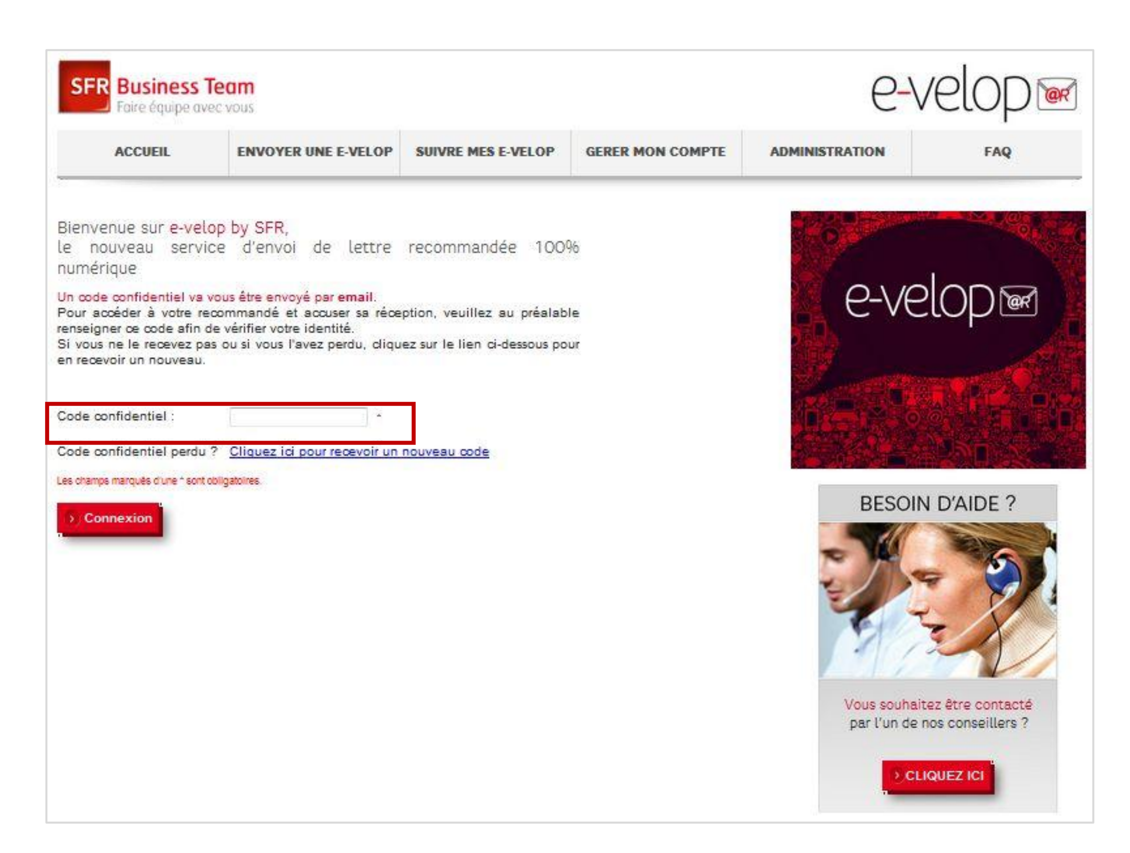
Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandé numérique, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr

En tant que particulier, vous recevez cette notification car vous avez accepté auprès de l'expéditeur de ce recommandé, client et utilisateur du service e-velop by SFR, ce mode d'envoi. Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez vous désinscrire auprès de l'expéditeur et non auprès du service e-velop by SFR.

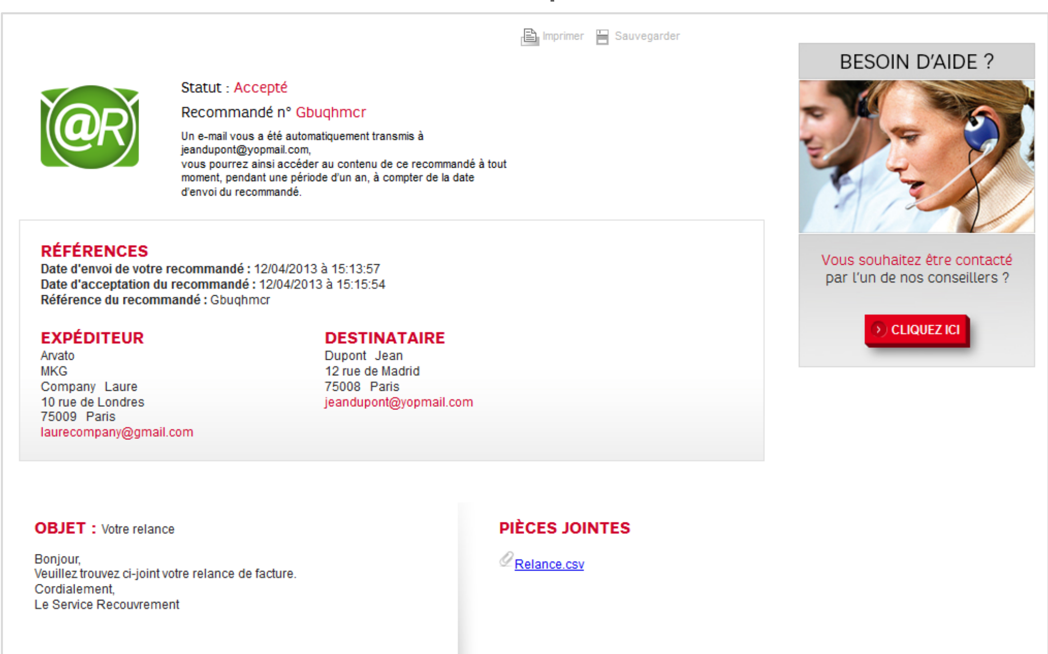
e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012



- **Rentrez ce code pour accéder à votre e-velop.**



- **Accédez au contenu de votre e-velop**



- Vous **recevez un email contenant le lien** vous permettant **d'accéder à votre e-velop durant 1 an**. Le code confidentiel reste le même que celui utilisé lors de votre première connexion.



c. Lire une e-velop avec réception du code confidentiel par SMS

- Vous **recevez un email vous informant de la mise à disposition d'une lettre recommandée numérique** à votre attention et un **SMS vous notifiant de cet envoi**.

De : e-velop by SFR <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 15 avril 2013 12:01
Objet : Recommandé numérique n° 2JlhvhLB - e-velop by SFR
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Vous venez de recevoir une lettre recommandée numérique n° 2JlhvhLB.

Ce nouveau service d'envoi de lettres recommandées 100% numérique, nommé e-velop, est légal et mis à disposition par SFR. Votre recommandé est uniquement disponible à partir du lien ci-dessous.
Pour accepter sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous et vous identifier. Vous accéderez à l'identité de l'expéditeur et au contenu du recommandé.

Pour accepter sa réception : Acceptation

Ce nouveau procédé de réception de lettres recommandées a la même valeur légale qu'un recommandé papier et respecte le décret 211-144 du 02 février 2011. Vous avez 15 jours, à compter du lendemain de l'envoi de cette information, pour accepter ou refuser ce recommandé numérique. Passé ce délai, ce recommandé ne sera plus accessible. Attention, aucune remise par votre facteur ou en bureau de poste ne sera faite.

Pour refuser sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous puis confirmer votre refus.
Pour refuser sa réception : Refus

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

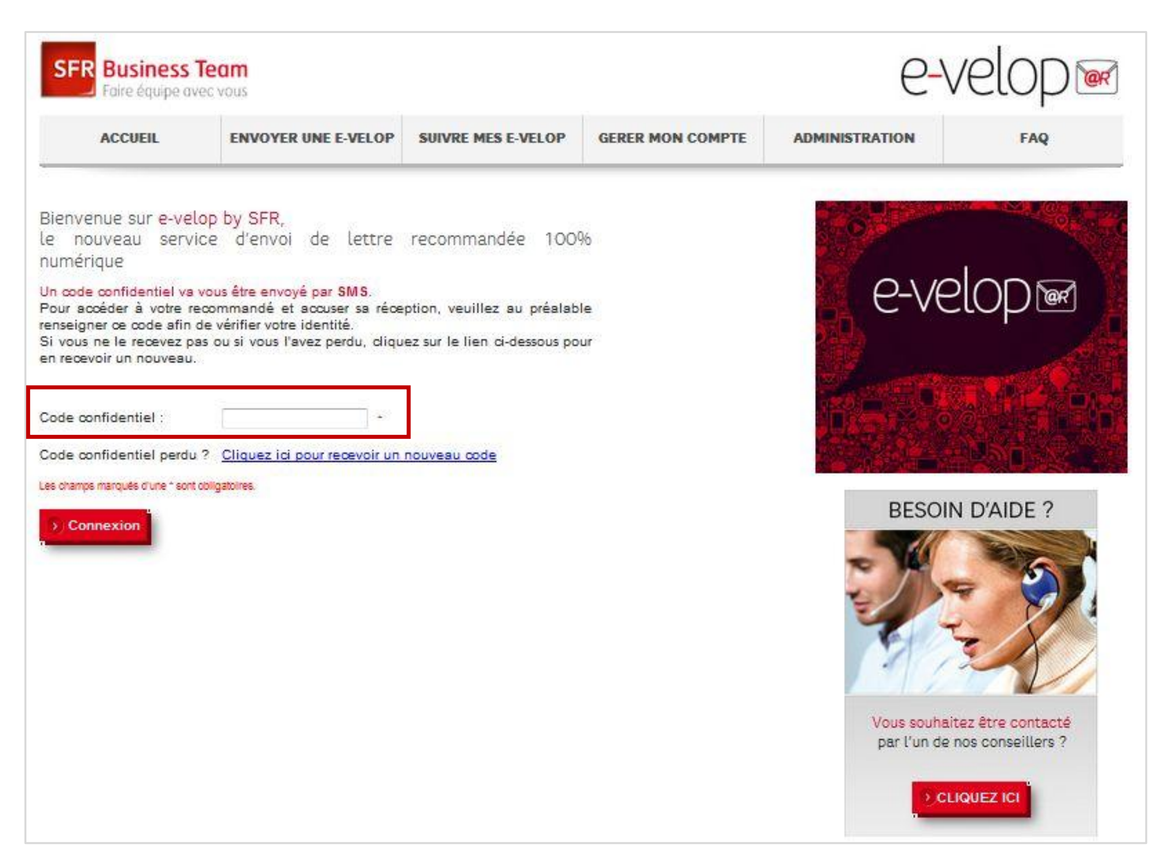
e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 598,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

e-velop by SFR : un recommandé numérique vous a été envoyé à votre adresse email @calypso.com

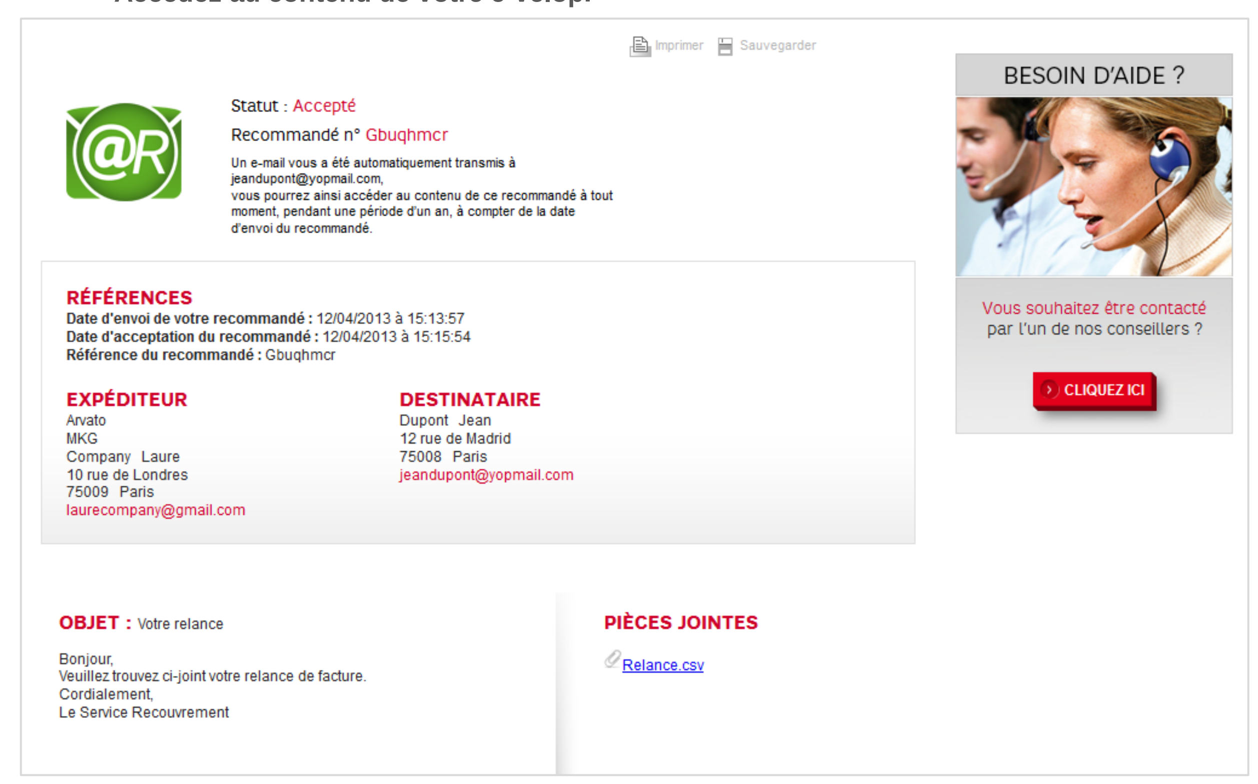
- Dès que vous acceptez votre e-velop, un **SMS contenant votre code confidentiel** vous est **automatiquement envoyé. Conservez ce code**, il vous sera demandé à chaque fois que vous voudrez accéder à cette e-velop.

e-velop by SFR : votre code confidentiel est le 768834

- Vous êtes alors **redirigé** vers la **page d'authentification** vous invitant à **renseigner le code confidentiel reçu par SMS**.



- **Accédez au contenu de votre e-velop.**





- Vous **recevez un email contenant le lien vous permettant d'accéder à votre e-velop durant 1 an.** Le code confidentiel reste le même que celui utilisé lors de votre première connexion.

A noter

- Vous pouvez **demander une réinitialisation de votre code confidentiel** à tout moment.

- « **Besoin d'aide ?** » Remplissez le **formulaire de contact** présent sur la page d'authentification, **un conseiller prendra contact avec vous sous 24h maximum.**

ACCUEIL | SE CONNECTER | DECOUVRIR E-VELOP | LIRE UNE E-VELOP | FAQ

Bienvenue sur e-velop by SFR,
le nouveau service d'envoi de lettre recommandée 100% numérique

Pour recevoir plus d'informations ou poser des questions,
veuillez renseigner le formulaire ci-dessous ou nous contacter à l'adresse : contact@evelopbysfr.fr.
Notre Centre de Relation Clients vous répondra dans les meilleurs délais.

Demande de contact

Nom : *
Prénom : *
Entreprise :
Téléphone : *
Email : *
N° du recommandé :
Si votre demande concerne la réception d'un recommandé, veuillez renseigner son numéro.
Message :

ENVOYER ANNULER

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

e-velop

BESOIN D'AIDE ?

Vous souhaitez être contacté par l'un de nos conseillers ?

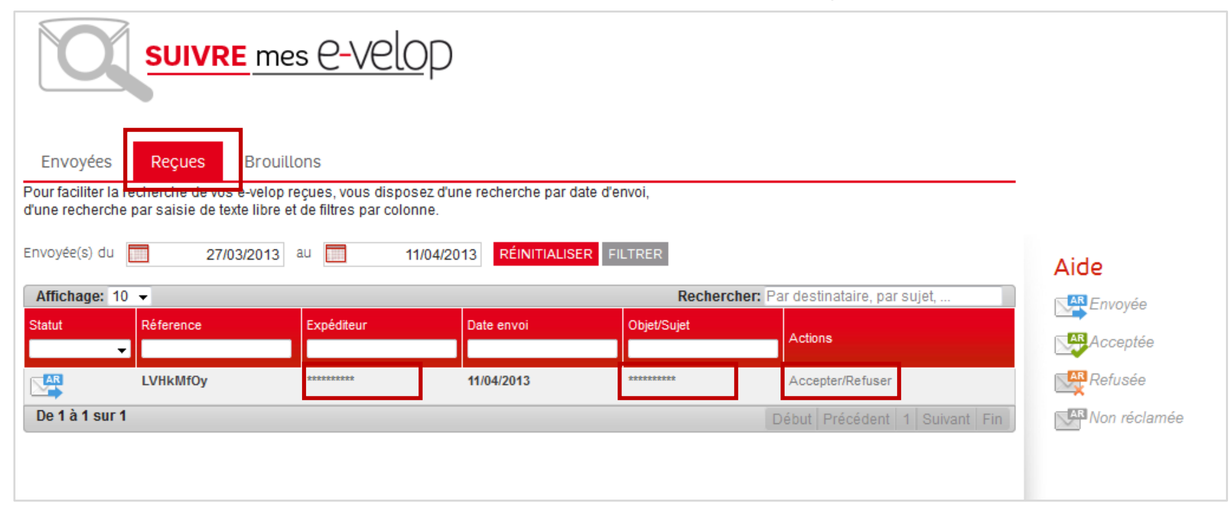
CLIQUEZ ICI



3.2. Réceptionner une e-velop si êtes déjà utilisateur du service e-velop

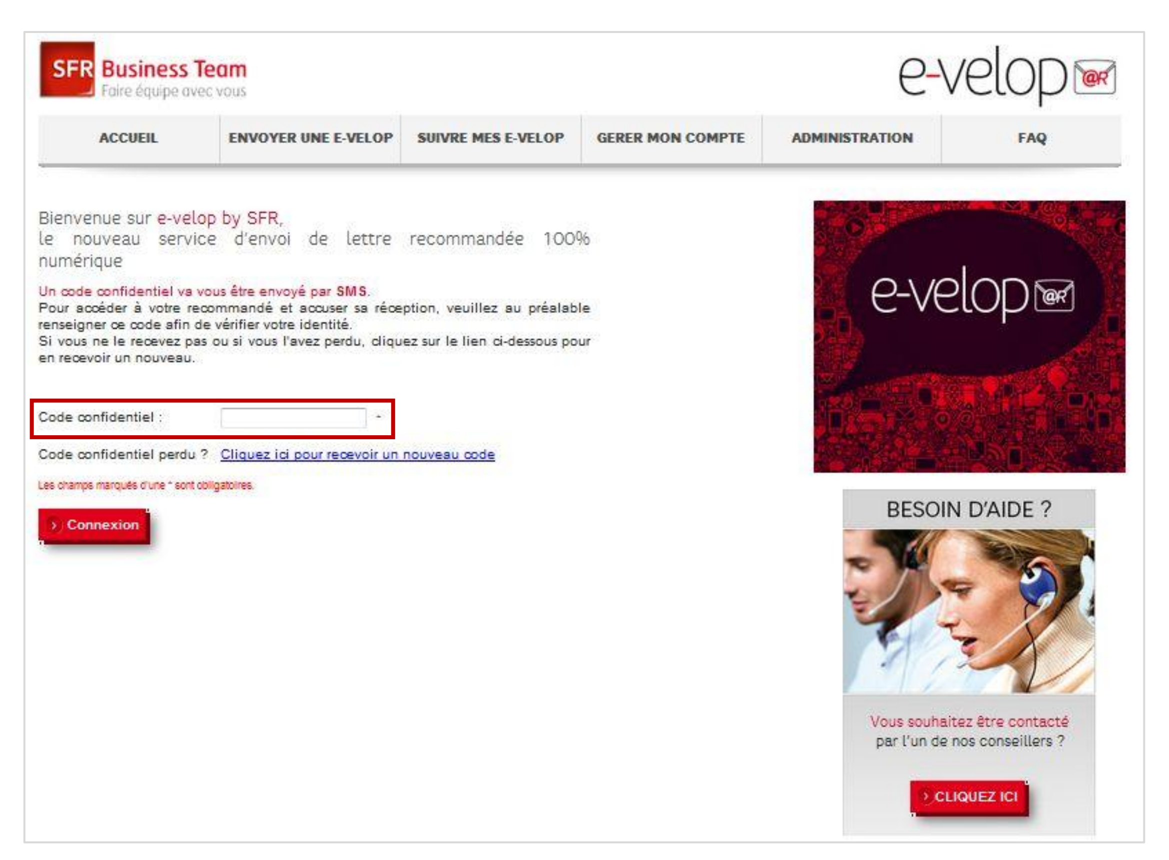
Lorsque vous **possédez un compte e-velop**, vous êtes **notifié par email** et vous pouvez également **consulter vos e-velop directement depuis votre espace**.

- Allez dans « **Suivre mes e-velops** », « **Reçues** ». tant que vous n'avez pas accepté votre lettre recommandée numérique, le nom de l'expéditeur et l'objet ne sont pas visibles.

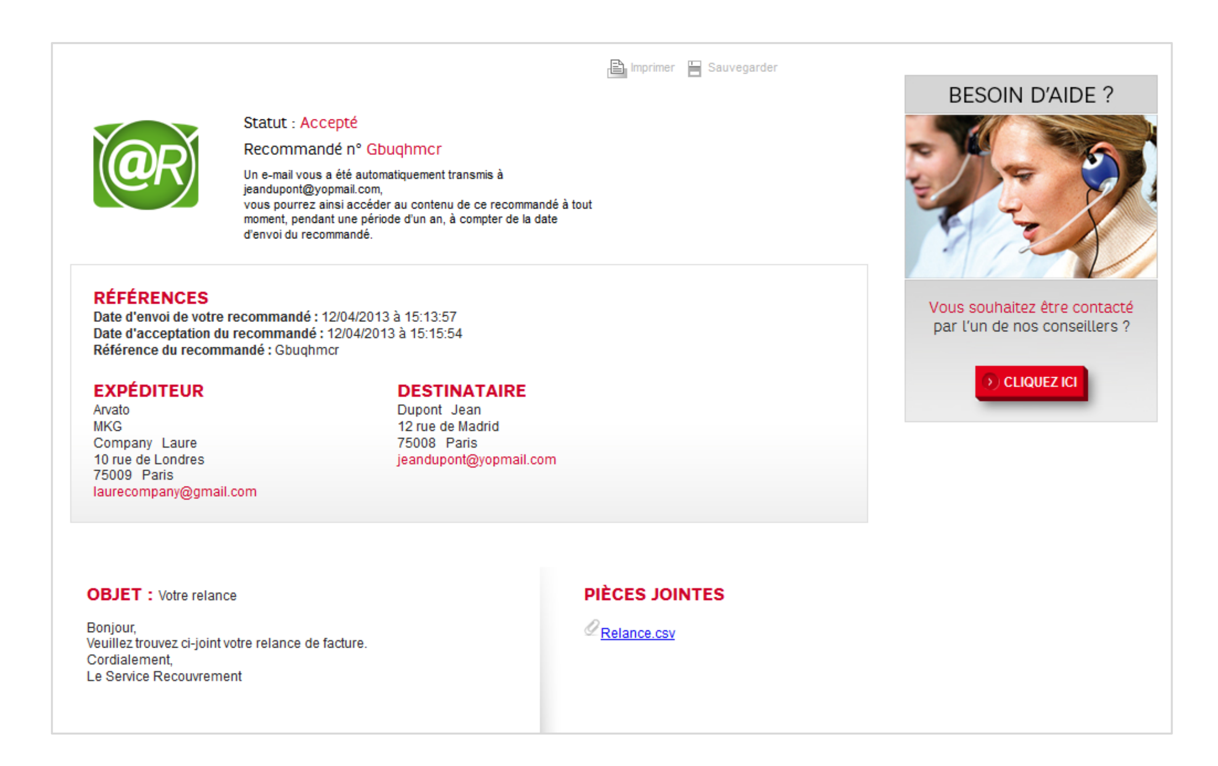


- Pour avoir accès au contenu de votre e-velop, **cliquez sur « Accepter/Refuser »**, vous êtes redirigé vers la **page d'authentification** sur laquelle vous devrez **renseigner** votre **code confidentiel reçu par SMS, par email ou par message vocal.**



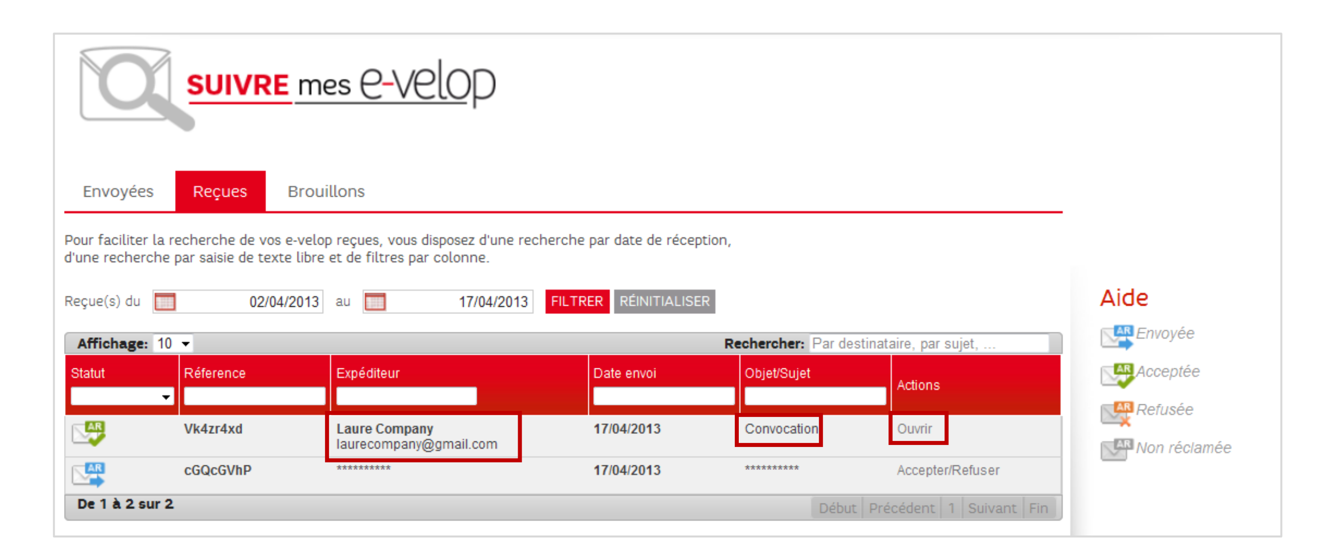


- **Accédez au contenu de votre e-velop**.





- **Connectez-vous, à tout moment**, à votre espace **pour consulter à nouveau votre lettre recommandée numérique** en allant dans « **Reçues** », **sélectionnez l'e-velop** de votre choix et cliquez sur **« Ouvrir ». Dans le cas de l'acceptation du recommandé, le nom de l'expéditeur et le sujet de son e-velop sont affichés.**



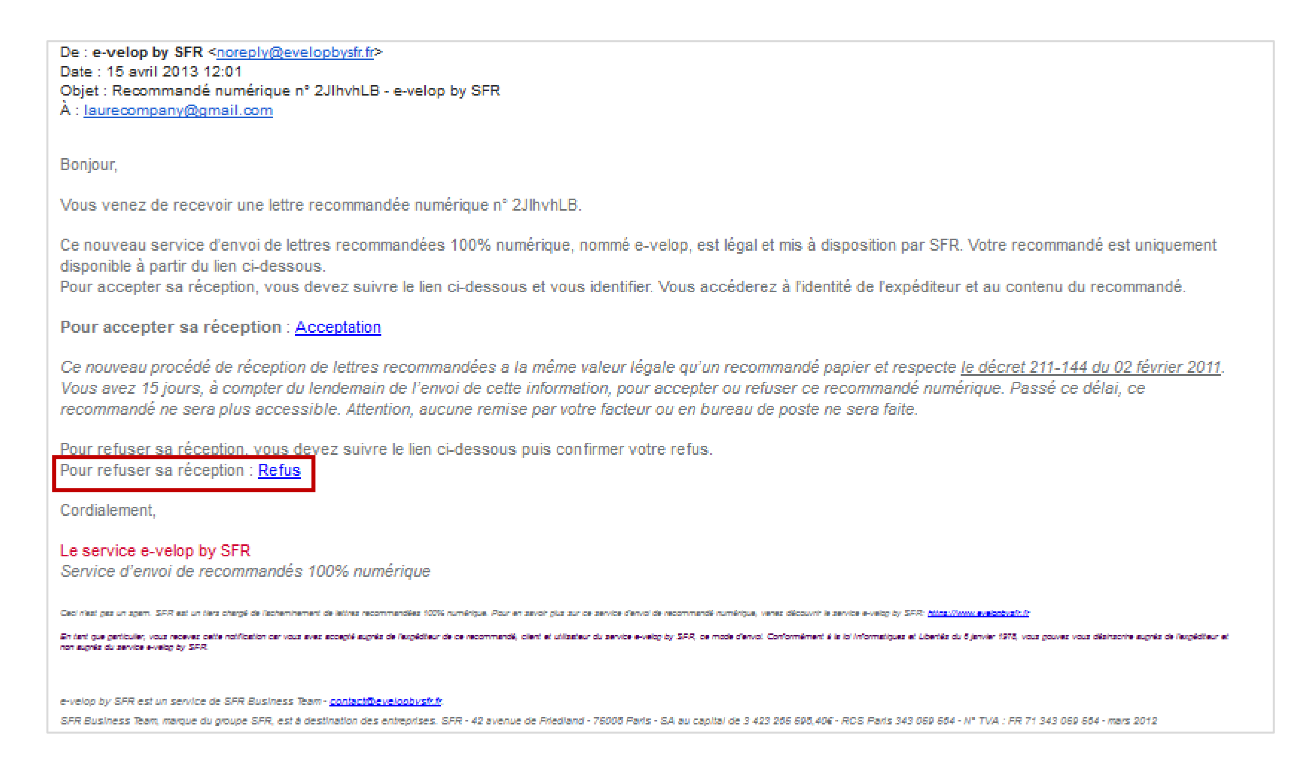


3.3. Refuser une e-velop

Lorsque vous êtes le destinataire d'une e-velop, vous avez la possibilité d'accuser sa réception mais également de la refuser.

Ce refus a une valeur juridique ainsi une fois l'e-velop refusée, **vous ne pourrez plus y acceder et l'expéditeur sera notifié de ce refus.**

- Vous recevez un email vous informant de la mise à disposition d'une lettre recommandée numérique à votre attention. **Cliquez sur « Refus »**



De : e-velop by SFR <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 15 avril 2013 12:01
Objet : Recommandé numérique n° 2JlhvhLB - e-velop by SFR
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Vous venez de recevoir une lettre recommandée numérique n° 2JlhvhLB.

Ce nouveau service d'envoi de lettres recommandées 100% numérique, nommé e-velop, est légal et mis à disposition par SFR. Votre recommandé est uniquement disponible à partir du lien ci-dessous.
Pour accepter sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous et vous identifier. Vous accéderez à l'identité de l'expéditeur et au contenu du recommandé.

Pour accepter sa réception : Acceptation

Ce nouveau procédé de réception de lettres recommandées a la même valeur légale qu'un recommandé papier et respecte le décret 211-144 du 02 février 2011. Vous avez 15 jours, à compter du lendemain de l'envoi de cette information, pour accepter ou refuser ce recommandé numérique. Passé ce délai, ce recommandé ne sera plus accessible. Attention, aucune remise par votre facteur ou en bureau de poste ne sera faite.

Pour refuser sa réception, vous devez suivre le lien ci-dessous puis confirmer votre refus.
Pour refuser sa réception : Refus

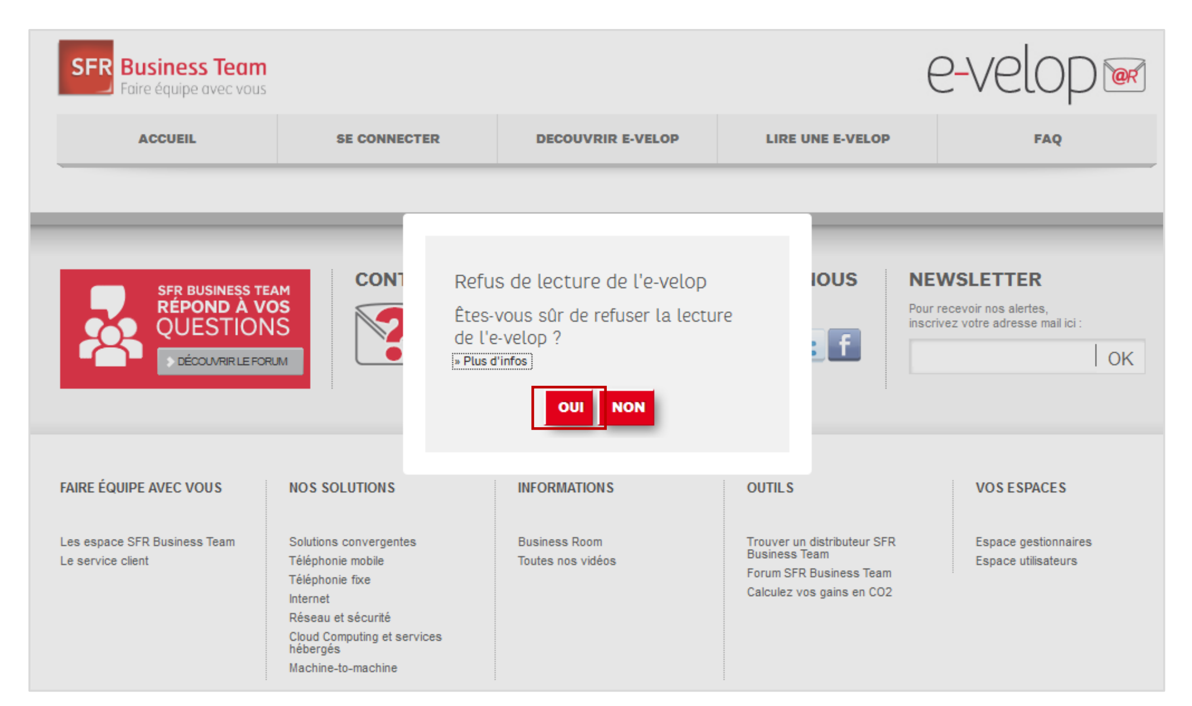
Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

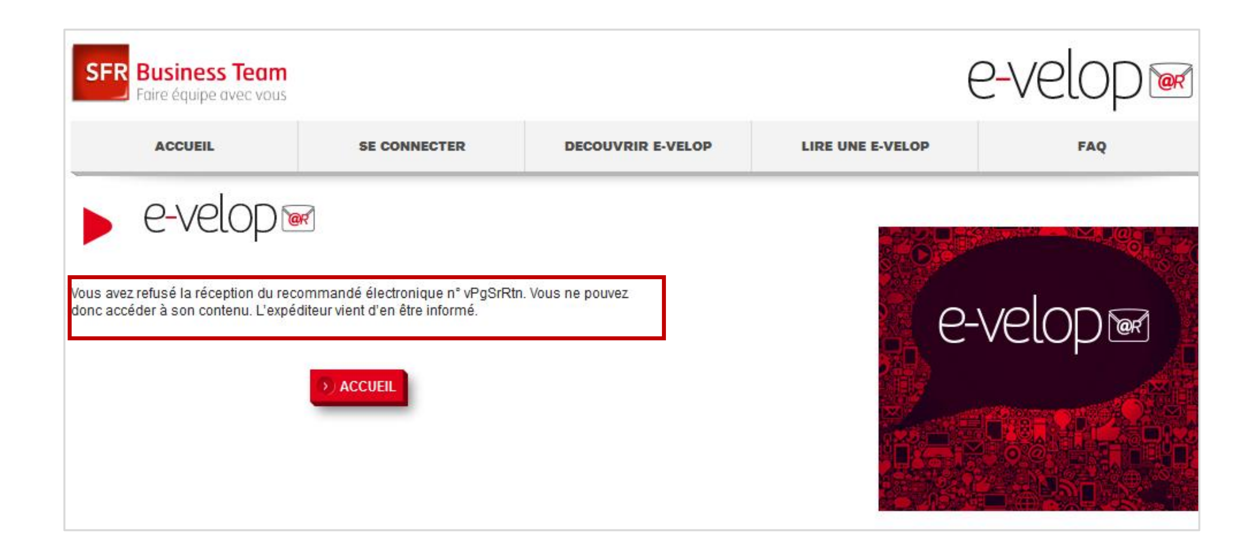
e-velop by SFR est un service de SFR Business Team - contact@evelopbysfr.fr
SFR Business Team, marque du groupe SFR, est à destination des entreprises. SFR - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - SA au capital de 3 423 265 595,40€ - RCS Paris 343 059 564 - N° TVA : FR 71 343 059 564 - mars 2012

- Vous êtes alors **redirigé vers le site e-velop** qui vous demande de **confirmer votre choix.**

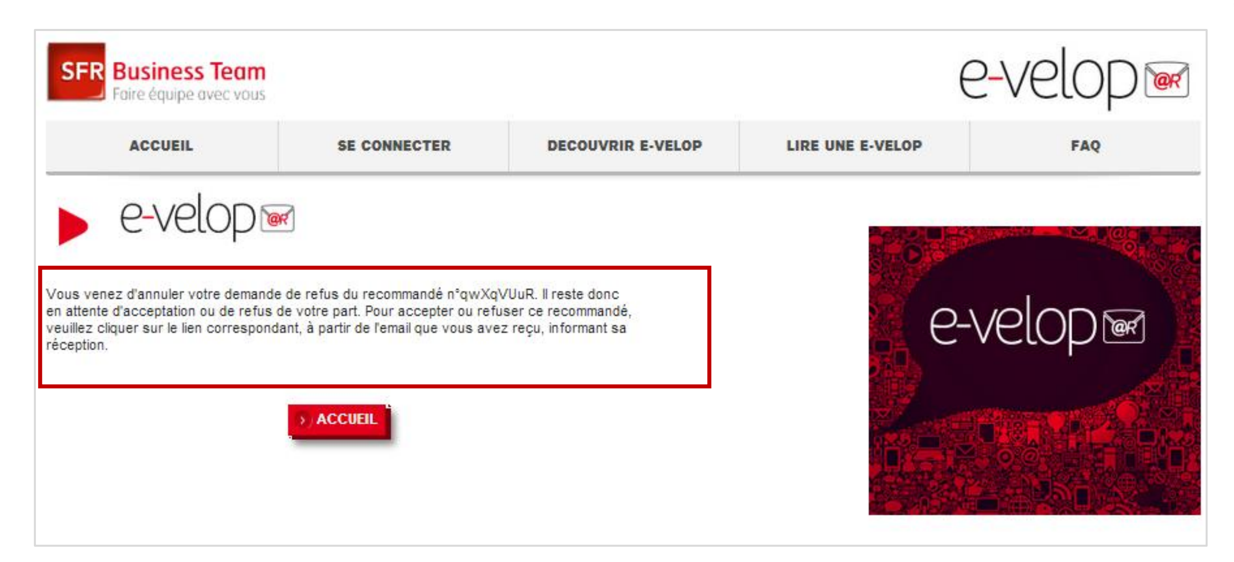




- Si vous cliquez sur « **Oui** », une page vous **confirme le refus de la réception de votre e-velop**.



- Si vous cliquez sur « **Non** », une page vous **confirme l'annulation de la procédure de refus de la réception de votre e-velop**. Vous pourrez à tout moment y avoir accès via **l'email de notification** qui vous a été adressé en cliquant sur « **Acceptation** ». Le statut de l'e-velop reste toujours en attente de votre acceptation ou refus.

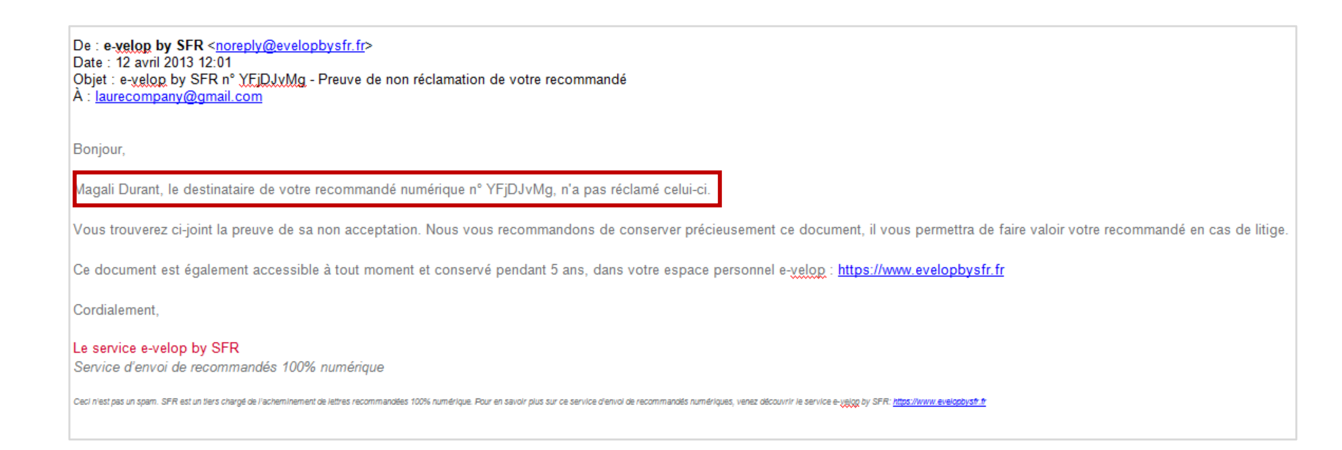


3.4. En cas de non réclamation : ni acceptation, ni refus

Lorsqu'une e-velop vous est adressée, vous êtes **notifié par email** (selon les cas par SMS) dès la réception de ce recommandé numérique.

Si vous n'accepter ni ne refuser l'e-velop, vous recevrez alors **deux emails de rappel automatiques**.

Passé le délai légal d'acceptation ou de refus du recommandé, si vous n'avez ni refusé, ni accepté le recommandé numérique, votre e-velop sera considérée comme non-réclamée. L'expéditeur sera informé de cette non-réclamation.



De : **e-velop by SFR** <noreply@evelopbysfr.fr>
Date : 12 avril 2013 12:01
Objet : e-velop by SFR n° YFjDJvMg - Preuve de non réclamation de votre recommandé
À : laurecompany@gmail.com

Bonjour,

Magali Durant, le destinataire de votre recommandé numérique n° YFjDJvMg, n'a pas réclamé celui-ci.

Vous trouverez ci-joint la preuve de sa non acceptation. Nous vous recommandons de conserver précieusement ce document, il vous permettra de faire valoir votre recommandé en cas de litige.

Ce document est également accessible à tout moment et conservé pendant 5 ans, dans votre espace personnel e-velop : https://www.evelopbysfr.fr

Cordialement,

Le service e-velop by SFR
Service d'envoi de recommandés 100% numérique

Ceci n'est pas un spam. SFR est un tiers chargé de l'acheminement de lettres recommandées 100% numérique. Pour en savoir plus sur ce service d'envoi de recommandés numériques, venez découvrir le service e-velop by SFR: https://www.evelopbysfr.fr



A retenir

- **Toutes les e-velop by SFR comprennent un Accusé de Réception**, vous pouvez à tout moment suivre les étapes de l'envoi, de la preuve de dépôt à la preuve d'acceptation et faire valoir ces preuves en cas de besoin.

- Comme pour les envois postaux, **le destinataire a 15 jours pour réclamer son e-velop by SFR** (à partir du lendemain de sa date de réception, soit au total 16 jours). Au-delà de ce délai, elle est considérée comme « non réclamée ».

- Les **e-velop sont archivées à valeur probante pour une durée de 3, 5 ou 10 ans**, selon les modalités définies à l'ouverture d'accès au service e-velop by SFR de l'entreprise utilisatrice et lors de l'envoi.

- Le service **e-velop by SFR possède son propre carnet d'adresses**, nous vous recommandons d'enregistrer dès le départ les coordonnées de vos destinataires.

- L'envoi d'une **lettre recommandée numérique, vers un particulier, celui-ci nécessite son « Accord préalable ».** Assurez-vous de posséder cet accord avant de procéder à l'envoi de votre e-velop. Pour plus de facilité, pensez à intégrer cette mention directement dans vos contrats et conditions de service.

- **Aucun « Accord préalable »** n'est requis **pour l'envoi d'e-velop vers des professionnels**.

- Pour des **raisons déontologiques**, **ne cochez pas la case de notification par SMS** pour l'envoi d'une e-velop **entre 23 et 6h** du matin.

- **Pour plus de sécurité**, vous pouvez à tout moment **personnaliser votre code confidentiel** à partir de votre espace client e-velop, rubrique « Mon compte ».

- **Le destinataire d'une e-velop peut consulter son e-velop (via l'url qu'il a reçu par email)**, **durant 1 an** à compter de sa date d'envoi, en s'identifiant avec son adresse email et le code secret transmis initialement. En cas de perte de ce code, il est possible d'en générer un nouveau.

- Le **destinataire d'une e-velop** peut **télécharger** et/ou **imprimer son e-velop** et son contenu lors de son ouverture.

- Le site e-velop est basé sur le **fuseau horaire de Paris**. Par conséquent, l'ensemble des heures d'envois et de lecture des e-velop sont en **GMT +1h (en hiver) et en GMT +2h (en été)**.

- Nos **conseillers clientèles sont à votre disposition pour toutes questions**. N'hésitez pas à les solliciter via la **rubrique** « **Besoin d'aide ?** ».



Annexe

La lettre recommandée numérique e-velop à la même valeur juridique qu'une lettre recommandée papier. Vous trouverez ci-après les textes de loi l'attestant.

Préambule

Ce document a pour objectif de récapituler les articles de lois et décrets d'application encadrant l'usage de la lettre recommandée électronique, ou dite numérique.

Notre offre de service s'appuie sur un envoi 100% numérique, de son expédition jusqu'à sa remise au destinataire, sans remise postale. Les éléments grisés sont ceux liés à un envoi numérique re-matérialisé ensuite en papier pour un envoi postale classique (dit hybride), ils ne concernent donc pas le service e-velop by SFR.

Article 1369-8 du Code Civil

Créé par Ordonnance n°2005-674 du 16 juin 2005 - art. 1 JORF 17 juin 2005

Une lettre recommandée relative à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat peut être envoyée par courrier électronique à condition que ce courrier soit acheminé par un tiers selon un procédé permettant d'identifier le tiers, de désigner l'expéditeur, de garantir l'identité du destinataire et d'établir si la lettre a été remise ou non au destinataire.

Le contenu de cette lettre, au choix de l'expéditeur, peut être imprimé par le tiers sur papier pour être distribué au destinataire ou peut être adressé à celui-ci par voie électronique. Dans ce dernier cas, si le destinataire n'est pas un professionnel, il doit avoir demandé l'envoi par ce moyen ou en avoir accepté l'usage au cours d'échanges antérieurs.

Lorsque l'apposition de la date d'expédition ou de réception résulte d'un procédé électronique, la fiabilité de celui-ci est présumée, jusqu'à preuve contraire, s'il satisfait à des exigences fixées par un décret en Conseil d'Etat.

Un avis de réception peut être adressé à l'expéditeur par voie électronique ou par tout autre dispositif lui permettant de le conserver.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat.



Décret n° 2011-144 du 2 février 2011 relatif à l'envoi d'une lettre recommandée par courrier électronique pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat

Nota : on a fait apparaître en grisé les sections relatives à la LRE hybride, qui ne sont pas concernées par le présent avis.

Article 1

Préalablement à l'envoi d'une lettre recommandée électronique, le tiers chargé de son acheminement doit être identifié de la manière suivante :

1° S'il s'agit d'une personne physique, par son nom et son prénom, et s'il s'agit d'une personne morale, son nom, statut et forme juridique ;

2° L'adresse géographique où elle est établie, son adresse de courrier électronique, des coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec elle ;

3° Le cas échéant, le numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;

4° Si son activité est soumise à un régime d'autorisation, le nom et l'adresse de l'autorité l'ayant délivrée ;

5° S'il est assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée et identifié par un numéro individuel en application de l'article 286 ter du code général des impôts, son numéro individuel d'identification.

Lors du dépôt d'une lettre recommandée électronique, l'expéditeur indique :

— son nom et son prénom ou sa raison sociale ainsi que son adresse de courrier électronique et son adresse postale ;

— le nom et le prénom ou la raison sociale du destinataire ainsi que son adresse postale ou de courrier électronique ;

—le statut professionnel ou non du destinataire et, si le destinataire n'est pas un professionnel, son accord préalable à recevoir une lettre recommandée électronique ;

— le choix d'une lettre recommandée avec ou sans avis de réception ;

— le choix d'une lettre recommandée électronique dont le contenu est imprimé sur papier ou non ;

— le choix du niveau de garantie contre les risques de perte, vol ou détérioration.

Article 2

Le tiers chargé de l'acheminement de la lettre recommandée électronique renvoie par courrier électronique à l'expéditeur une preuve de son dépôt. Outre les informations mentionnées à l'article 1er du présent décret, ce document contient les informations suivantes :

— le numéro d'identification de l'envoi ;

— la date et l'heure du dépôt électronique du message ;

— le cas échéant, l'identification du prestataire de services postaux chargé de la remise de la lettre recommandée imprimée sur papier : sa raison sociale, son adresse postale et de courrier électronique.

Le tiers chargé de l'acheminement de la lettre recommandée électronique doit conserver pendant un an ces informations, ainsi que le document original électronique et son empreinte informatique.

L'expéditeur a accès, sur demande au tiers chargé de l'acheminement de la lettre recommandée électronique, à ces informations ainsi qu'à la lettre recommandée électronique et à son empreinte informatique. Il peut en obtenir une copie pendant un délai d'un an.

Article 3

Lorsque l'expéditeur, avec l'accord du destinataire non professionnel, a demandé la distribution par voie électronique, le tiers chargé de l'acheminement du courrier informe le destinataire, par courrier électronique, qu'une lettre recommandée électronique va lui être envoyée et qu'il a la possibilité,



pendant un délai de quinze jours à compter du lendemain de l'envoi de cette information, de l'accepter ou de la refuser. Le destinataire n'est pas informé de l'identité de l'expéditeur de la lettre recommandée électronique.

Dès acceptation par le destinataire de recevoir la lettre recommandée électronique, le tiers chargé de son acheminement envoie la lettre recommandée électronique à destination de l'adresse électronique qui lui a été transmise par l'expéditeur.

Le tiers chargé de l'acheminement de la lettre recommandée électronique doit conserver pendant un an à compter de la date de son envoi une preuve de cet envoi comportant les informations suivantes:

— le numéro d'identification de l'envoi ;

— le nom et le prénom ou la raison sociale du destinataire, ainsi que son adresse de courrier électronique ;

— la date et l'heure d'envoi de la lettre recommandée électronique.

L'expéditeur a accès, sur demande au tiers chargé de l'acheminement de la lettre recommandée électronique, à ces informations. Il peut en obtenir une copie pendant un délai d'un an.

Si l'expéditeur a choisi l'option avec avis de réception, le tiers chargé de l'acheminement du courrier

adresse à l'expéditeur, au plus tard le lendemain de l'expiration du délai prévu au premier alinéa du présent article, un courrier électronique reprenant les informations prévues à l'article 2, complétées par la date et l'heure à laquelle le destinataire a accepté ou refusé de recevoir la lettre recommandée électronique ou l'absence de prise de connaissance de celle-ci.

Article 4

Dans le cas où l'expéditeur ou le destinataire non professionnel ont demandé la distribution de la lettre recommandée électronique imprimée sur papier, le tiers chargé de l'acheminement procède à l'impression sur papier de la lettre recommandée électronique et à sa mise sous enveloppe. Sa distribution est assurée par un prestataire de services postaux autorisé au titre de l'article L. 3 du code des postes et des communications électroniques.

Article 5

Au moment de la remise à son destinataire de la lettre recommandée électronique imprimée sur papier, le prestataire de services postaux consigne sur la preuve de distribution les informations figurant à l'article 2 du présent décret, ainsi que :

— le nom et le prénom de la personne ayant accepté la lettre et sa signature (le destinataire ou son mandataire) ;

— la pièce justifiant son identité ;

— la date de remise ;

— le cas échéant, la date de présentation ;

— le numéro d'identification de l'envoi.

Dans le cas d'une remise au destinataire de la lettre recommandée électronique imprimée sur papier avec avis de réception, le prestataire de services postaux ayant effectué la remise de la lettre renvoie à l'expéditeur un avis de réception reprenant les informations prévues aux alinéas précédents du présent article. Le cas échéant, il en adresse une copie au tiers chargé de l'acheminement de la lettre recommandée électronique.

En cas d'absence du destinataire d'une lettre recommandée électronique imprimée sur papier à l'adresse indiquée par l'expéditeur lors du passage de l'employé chargé de la distribution, le prestataire chargé de la distribution informe le destinataire de la mise en instance de la lettre recommandée pendant un délai de quinze jours à compter du lendemain de la présentation, ainsi que du lieu où cette lettre recommandée peut être retirée.



Décret n° 2011-434 du 20 avril 2011 relatif à l'horodatage des courriers expédiés ou reçus par voie électronique pour la conclusion ou l'exécution d'un contrat

CHAPITRE IER : DEFINITIONS

Article 1

Au sens du présent décret, on entend par :

1° Source de temps fiable : ensemble de moyens permettant de fournir une date reconnue comme fiable selon les normes internationales en vigueur ;

2° Procédé d'horodatage électronique : mécanisme associant une représentation d'une donnée à un temps particulier et attestant de l'existence de la représentation de cette donnée à cet instant au moyen d'une contremarque de temps ;

3° Contremarque de temps : donnée sous forme électronique liant une représentation d'une donnée à un temps particulier et attestant de l'existence de la représentation de cette donnée à cet instant. La contremarque de temps comporte un cachet du prestataire de services d'horodatage électronique établi à l'aide des données de signature de la contremarque de temps ;

4° Prestataire de services d'horodatage électronique : personne en charge de la production et de la délivrance de contremarques de temps ;

5° Cachet d'une contremarque de temps : donnée sous forme électronique permettant d'identifier le prestataire de services d'horodatage électronique qui la délivre et d'assurer un lien avec la contremarque de temps à laquelle il s'attache. Le cachet d'une contremarque de temps satisfait aux obligations suivantes :

a) Etre propre au prestataire de services d'horodatage électronique ;

b) Etre créé par des moyens que le prestataire de services d'horodatage électronique peut garder sous son contrôle exclusif ;

c) Garantir avec la contremarque de temps à laquelle il s'attache un lien tel que toute modification ultérieure de la contremarque de temps est détectable ;

6° Données de signature d'une contremarque de temps : éléments propres au prestataire de services d'horodatage électronique, tels que des clés cryptographiques privées, utilisés pour créer un cachet d'une contremarque de temps ;

7° Module d'horodatage : dispositif, matériel ou logiciel, comportant un module cryptographique et une horloge interne synchronisée avec une ou plusieurs sources de temps, et destiné à mettre en application les données nécessaires à la production d'une contremarque de temps, dont les données de signature de la contremarque de temps ;

8° Données de vérification d'une contremarque de temps : éléments tels que des clés cryptographiques publiques, utilisés pour vérifier le cachet d'une contremarque de temps ;

9° Certificat d'horodatage : document sous forme électronique attestant du lien entre les données de vérification de la contremarque de temps et le prestataire de services d'horodatage électronique ;

10° Abonné : personne physique ou morale bénéficiant, selon des conditions définies et acceptées, d'un service d'horodatage électronique assuré par un prestataire de services d'horodatage électronique ;

11° Utilisateur : personne physique ou morale, dont l'abonné, qui se fie à une contremarque de temps.



CHAPITRE II : HORODATAGE ELECTRONIQUE FIABLE

Article 2

Un procédé d'horodatage électronique est présumé fiable si le prestataire de services d'horodatage électronique mettant en œuvre ce procédé et le module d'horodatage utilisé satisfont aux exigences fixées au présent chapitre.

Article 3

Le prestataire de services d'horodatage électronique se conforme aux exigences suivantes :

1° Disposer de personnel ayant les connaissances, l'expérience et les qualifications nécessaires à la fourniture de services d'horodatage électronique ;

2° Appliquer des procédures de sécurité appropriées ;

3° Utiliser des systèmes et des produits assurant la sécurité technique et cryptographique des fonctions qu'ils assurent, notamment un module d'horodatage satisfaisant aux exigences de l'article 4 ;

4° Assurer que l'horloge interne du module d'horodatage est synchronisée avec une ou plusieurs sources de temps fiable selon les performances garanties par le prestataire de services d'horodatage électronique et cesser de délivrer des contremarques de temps en cas de désynchronisation en dehors des performances garanties ;

5° Prendre toute disposition propre à prévenir la falsification des contremarques de temps ;

6° Disposer d'un certificat d'horodatage ;

7° Conserver toutes les informations relatives au fonctionnement du service d'horodatage électronique et utiles à la manifestation de la preuve d'une date selon des règles appropriées de confidentialité et d'intégrité ;

8° Mettre à disposition des utilisateurs et des abonnés par les moyens les plus appropriés les informations suivantes :

> a) Ses coordonnées permettant d'entrer en contact rapidement et de communiquer directement avec lui ;
>
> b) Les conditions générales d'utilisation des services d'horodatage électronique ;
>
> c) Les conditions générales de vérification des contremarques de temps et notamment le certificat d'horodatage ;
>
> d) Les performances garanties et notamment la précision de la date des contremarques de temps et l'échelle de temps utilisée ;
>
> e) Les principales caractéristiques techniques des dispositifs utilisés et les procédures qu'il met en place ;
>
> f) Le cas échéant la mention de la qualification visée à l'article 6 ;
>
> g) Les voies ouvertes pour les réclamations et le règlement des litiges ;

9° Avoir défini un plan de cessation d'activité permettant de garantir la continuité du service de vérification des contremarques de temps émises ; en particulier, en cas de cessation d'activité le prestataire de services d'horodatage électronique doit informer préalablement les utilisateurs de cette cessation et des conditions dans lesquelles sera assurée la continuité du service de vérification des contremarques de temps ;

10° Publier sans délai tout événement affectant la fiabilité des contremarques de temps émises ;

11° Etre capable de démontrer le respect des exigences précitées.

Article 4

Le module d'horodatage satisfait aux exigences suivantes :

1° Délivrer des contremarques de temps comportant chacune, selon les règles et normes en vigueur, au moins les éléments suivants :

a) La représentation de la donnée horodatée ;

b) La valeur du temps au moment de sa production ;

c) Le cachet de la contremarque de temps ;

2° Générer des données de signature des contremarques de temps du prestataire de services d'horodatage électronique, garantir que cette production peut être réalisée exclusivement par des personnes autorisées et empêcher toute importation ou exportation de ces données ;

3° Assurer, par des moyens techniques et des procédures appropriés, la confidentialité et l'intégrité des données de signature des contremarques de temps du prestataire de services d'horodatage électronique durant tout le cycle de vie de ces données et permettre la destruction sûre de ces mêmes données en fin de vie ;

4° Assurer, par des moyens techniques appropriés, la fiabilité de la synchronisation de l'horloge interne avec une ou plusieurs sources de temps fiables ;

5° Etre capable d'identifier et d'authentifier les personnes accédant au module d'horodatage ;

6° Contrôler l'accès aux composantes du module d'horodatage selon l'identité et la fonction des personnes ;

7° Détecter toute compromission ou tentative de compromission et d'altérations physiques à l'encontre du module cryptographique et entrer dans un état sûr lorsque de telles tentatives sont détectées sur la protection des données de signature de contremarque de temps ;

8° Etre capable de mener une série de tests pour vérifier que le module cryptographique fonctionne correctement et entrer dans un état sûr si ce module cryptographique détecte une erreur ;

9° Créer des enregistrements d'audit pour chaque modification concernant la sécurité du module cryptographique et la synchronisation de l'horloge interne avec une ou plusieurs sources de temps fiables ;

10° Permettre de créer un cachet de contremarque de temps qui ne révèle pas les données de signature de contremarque de temps du prestataire de services d'horodatage électronique et qui ne peut pas être falsifié sans la connaissance de ces données.

CHAPITRE III : CERTIFICATION DU MODULE D'HORODATAGE ET QUALIFICATION DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'HORODATAGE ELECTRONIQUE

Article 5

Le module d'horodatage peut être certifié, par le Premier ministre, conforme aux exigences définies à l'article 4 dans les conditions prévues par le décret du 18 avril 2002 susvisé.

Article 6

Peuvent demander à être reconnus comme qualifiés les prestataires de services d'horodatage électronique qui satisfont aux exigences fixées à l'article 3 et dont le module d'horodatage est certifié conforme dans les conditions fixées à l'article 5.

Cette qualification, qui vaut présomption de conformité auxdites exigences, est délivrée par des organismes accrédités après une évaluation favorable réalisée par ces mêmes organismes. La procédure d'accréditation des organismes mentionnée au deuxième alinéa et la procédure d'évaluation et de qualification des prestataires de services d'horodatage électronique sont définies par arrêté du ministre chargé de l'industrie.



Arrêté du 20 avril 2011 relatif à la reconnaissance de la qualification des prestataires de services d'horodatage électronique et à l'accréditation des organismes qui procèdent à leur évaluation

CHAPITRE IER : ACCREDITATION DES ORGANISMES QUI PROCEDENT A L'EVALUATION DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'HORODATAGE ELECTRONIQUE EN VUE DE RECONNAITRE LEUR QUALIFICATION

Article 1

Les organismes qui procèdent à l'évaluation des prestataires de services d'horodatage électronique en vue de reconnaître leur qualification doivent être accrédités par l'instance nationale d'accréditation mentionnée à l'article L. 115-28 du code de la consommation ou l'instance nationale d'accréditation d'un autre Etat membre de l'Union européenne, membre de la Coopération européenne pour l'accréditation et ayant signé les accords de reconnaissance mutuelle multilatéraux couvrant la certification considérée.

Le référentiel d'accréditation comprend la norme ISO 17021 ou une norme équivalente ainsi que les règles d'application établies par l'instance d'accréditation.

Article 2

La demande d'accréditation adressée par un organisme à une instance d'accréditation doit comprendre les éléments suivants :

1° Les statuts de l'organisme, son règlement intérieur et tout autre texte régissant son fonctionnement ;

2° Les nom et qualités des dirigeants de l'organisme et des membres de son conseil d'administration ou des organes en tenant lieu ;

3° Les nom et les qualifications des personnels de l'organisme prenant part à la procédure d'évaluation ;

4° La description des activités de l'organisme, de sa structure et de ses moyens techniques ;

5° Les comptes des deux exercices précédents ;

6° La description des procédures et des moyens qui seront mis en œuvre par l'organisme pour évaluer les prestataires de services d'horodatage électronique en vue de reconnaître leur qualification, compte tenu des normes ou prescriptions techniques en vigueur.

L'organisme demandeur doit, en outre, signaler à l'instance d'accréditation les liens éventuels qu'il a avec des prestataires de services d'horodatage électronique. En ce cas, il doit préciser les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour éviter tout conflit d'intérêts.

L'organisme demandeur doit disposer, conformément à la clause 6.2 de la norme ISO 17021, d'une structure en son sein qui préserve son impartialité. Cette structure doit notamment comprendre au titre des organismes gouvernementaux, et à leur demande, un représentant de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information et un représentant de la direction générale de la modernisation de l'Etat.

Article 3

L'instance d'accréditation instruit la demande d'accréditation. Elle peut solliciter tous renseignements complémentaires de l'organisme demandeur. Elle peut demander à effectuer des vérifications dans les locaux de l'organisme demandeur. A l'issue de l'instruction, l'instance d'accréditation prend une décision motivée qu'elle notifie à l'organisme demandeur et dont elle adresse copie à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. Lorsqu'elle accorde l'accréditation, l'instance d'accréditation peut soumettre l'organisme bénéficiaire à des obligations particulières.



Article 4

L'accréditation est valable pour une durée qui ne peut excéder cinq ans. Les organismes accrédités informent l'instance d'accréditation de tout changement par rapport aux éléments communiqués dans le dossier de demande d'accréditation.

Pendant la durée de l'accréditation, l'instance d'accréditation effectue une surveillance régulière, qui peut conduire selon les cas à une suspension ou à un retrait de l'accréditation, en vertu des règles en vigueur en la matière de l'instance d'accréditation. La suspension ou le retrait de l'accréditation ne peut être prononcé qu'après que le représentant de l'organisme précédemment accrédité a été mis à même de présenter ses observations. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information est informée de toute suspension ou de tout retrait d'accréditation.

Article 5

L'instance d'accréditation met à la disposition du public, notamment sur un site internet, la liste des organismes accrédités. Cette liste est tenue à jour.

CHAPITRE II : RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION DES PRESTATAIRES DE SERVICES D'HORODATAGE ELECTRONIQUE

Article 6

Un prestataire de services d'horodatage électronique qui demande à être reconnu comme qualifié choisit un organisme accrédité pour procéder à l'évaluation de ses activités.

Le prestataire est tenu de fournir à l'organisme choisi tous les éléments nécessaires au bon accomplissement de la procédure d'évaluation.

Article 7

L'évaluation est effectuée par l'organisme aux frais du prestataire de services d'horodatage électronique. Son objet est de vérifier que le prestataire se conforme aux exigences relatives aux prestataires de services d'horodatage électronique fixées par le décret n° 2011-434 du 20 avril 2011 susvisé en vue de la reconnaissance de sa qualification. Les spécifications techniques, déterminées en annexe, précisent ces exigences.

A l'issue de la procédure d'évaluation, l'organisme accrédité établit un rapport qui est notifié au prestataire afin que celui-ci puisse, le cas échéant, formuler des observations sur son contenu.

Article 8

Les rapports d'évaluation sont communiqués par les organismes accrédités à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Article 9

L'organisme accrédité reconnaît ou non la qualification du prestataire de services d'horodatage électronique au vu du rapport d'évaluation et des éventuelles observations du prestataire et en informe l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Lorsqu'il reconnaît la qualification d'un prestataire, l'organisme accrédité délivre une attestation qui décrit les activités couvertes par la qualification ainsi que la durée pendant laquelle l'attestation est valable. Il en adresse une copie à l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. Pendant cette durée, qui ne peut excéder trois ans, le prestataire doit faire l'objet d'un audit de surveillance au moins annuel de la part de l'organisme accrédité, qui peut conduire à une suspension ou à un retrait de l'attestation de la part de l'organisme accrédité. Ce dernier en informe alors aussitôt l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

Les prestataires dont la qualification est reconnue communiquent à toute personne qui en fait la demande une copie de l'attestation délivrée par l'organisme accrédité.



Article 10

Les prestataires qui fournissent des services techniques aux prestataires de services d'horodatage électronique peuvent solliciter auprès d'un organisme accrédité, dans les mêmes conditions, une attestation de conformité de ces services aux spécifications techniques, figurant en annexe, qui leur sont applicables.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX PRESTATAIRES DE SERVICES D'HORODATAGE

ÉLECTRONIQUE EN VUE DE LA RECONNAISSANCE DE LEUR QUALIFICATION

Les spécifications techniques requises à la qualification des prestataires de services d'horodatage électronique, qui précisent les exigences fixées par les articles 3 à 6 du décret n° 2011-434 du 20 avril 2011 susvisé, sont celles définies par la norme européenne suivante, publiée par l'Institut européen des normes de télécommunications (ETSI), et ses mises à jour régulières, ou des normes équivalentes: ETSI TS 102 023 V1.2.2.